Rassemblement national sur les sépultures anonymes :

Faire respecter les droits autochtones

Rapport sommaire

mars 2023

Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante

pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens

Symboles de la force, de la famille et de la guérison, les ours sont l'élément principal du logo du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante. Le gros ours représente les parents, la famille et la collectivité, tandis que le petit ours représente les enfants qui ont été volés et qui ne sont jamais revenus.

Les aurores boréales dans le ciel nocturne sont les esprits de nos ancêtres qui dansent. La danse guide les enfants vers la réunification avec leurs ancêtres.

Les étoiles représentent le lien entre les enfants enlevés à leur communauté et à leurs parents, qui fixaient les mêmes étoiles dans l'espoir d'être réunis avec leurs enfants.

Les fleurs sur le gros ours symbolisent la vie et la résilience des peuples autochtones. Les couleurs changeantes sur le chemin en pointillé illustrent la recherche continue de la vérité, de la justice et de la guérison.

Les trois paires de mocassins honorent et reconnaissent tous les enfants des Premières Nations, Inuits et Métis.

Lors du premier rassemblement national sur les sépultures anonymes, qui a eu lieu sur le territoire du Traité n° 6, le chef régional Gerald Antoine a fait remarquer qu'à l'arrière du gros ours, on voit clairement le contour du visage d'un enfant qui regarde vers le ciel. Bien que ce ne fût pas intentionnel, voilà une autre façon dont l'esprit des enfants nous parle.

« Pour l'enfant déraciné, pour le parent oublié. »

Rapport provisoire de la CVR, 2012

Table des matières

Message de Kimberly Murray, interlocutrice spéciale indépendante 2

Vue d'ensemble et objectif du rassemblement national 4

A. Introduction au rapport sommaire 8

B. Engagements et protocoles 9

C. Principes fondamentaux 13

D. Ce travail sacré nous unit 26

E. Obligations envers les enfants 29

F. Veiller au respect des lois autochtones au sein et au-delà du système juridique canadien, et en dépit de celui-ci 37

G. Nos lois, sous notre gouvernance 50

H. Recommandations et prochaines étapes 53

I. Ressources 56

J. Glossaire : quelques mots et syntagmes importants 57

Message de Kimberly Murray, interlocutrice spéciale indépendante

C'est un honneur pour moi d'être l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens. Du 27 au 29 mars 2023, des survivants, des membres et des dirigeants de communautés autochtones se sont réunis à Toronto, en Ontario, sur le territoire des Wendat, des Anishnaabeg, des Haudenosaunee, des Chippewa et des Mississaugas of the Credit. Toronto a toujours été un lieu de rencontre important pour les peuples autochtones de nombreuses nations. Il était donc approprié que le quatrième rassemblement national sur les enfants disparus et les sépultures anonymes ait eu lieu ici.

Kimberly Murray prononçant le mot d'ouverture

Mon mandat, en tant qu'interlocutrice spéciale indépendante, consiste à cerner les obstacles actuels et à recommander un nouveau cadre juridique fédéral pour « identifier, protéger et préserver les lieux de sépulture anonymes ». Toutefois, cette description ne souligne pas adéquatement l'importance du travail sacré que les survivants et les communautés accomplissent pour trouver les enfants disparus et les sépultures anonymes. Alors que je continue d'apprendre des survivants, des familles et des communautés autochtones, il est évident que nos responsabilités envers les enfants qui ne sont jamais revenus des pensionnats indiens, des foyers fédéraux et des autres institutions doivent être prises selon une optique autochtone et respecter les lois autochtones. À chaque rassemblement tenu à ce jour, les survivants et les membres des communautés ont déclaré que « les lois coloniales les entravent » et qu'ils « doivent appliquer leurs propres lois ». Il y a de graves lacunes dans les protections juridiques fédérales et provinciales des lieux de sépulture des enfants et un besoin urgent d'appliquer les lois et les protocoles autochtones sur la protection et les soins des enfants et des terres où ils sont enterrés.

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) comprend deux chapitres sur le droit et le système juridique. Le chapitre 5 intitulé « Un déni de justice » du rapport « Les séquelles » de la CVR examine le système juridique colonial. La CVR a conclu que le système de justice « ne reconnaît pas le droit des Autochtones à la sécurité et aux possibilités que la plupart des Canadiens tiennent pourtant pour acquis » et a souligné que « l'appareil judiciaire ne prend pas très à cœur la protection des droits des élèves et fait peu de cas de la protection des droits de leurs parents ». En revanche, le chapitre 2, « Le droit autochtone : vérité, réconciliation et accès à la justice », du volume « La réconciliation », met l'accent sur le contenu riche et l'importance de

revitaliser les lois et les systèmes juridiques autochtones. La CVR a déclaré que le système juridique canadien n'a pas réussi à mettre fin à l'injustice génocidaire des pensionnats indiens ni à la réparer. Il est donc raisonnable de suggérer que les peuples autochtones élaborent leurs propres lois et leurs propres systèmes juridiques et s'y fient.

Les Aînés et les Gardiens du savoir se sont longtemps attaqués aux préjudices par des cérémonies et des pratiques de rétablissement de la paix, et en racontant de nouveau des histoires orales qui révèlent comment nos ancêtres ont rétabli l'harmonie dans les familles et les communautés. Ces pratiques sont le fondement des lois autochtones.

Les lois autochtones ont de nombreuses sources et diverses expressions. Chaque nation de l'île de la Tortue a ses propres lois et traditions juridiques. De nombreux Aînés et Gardiens du savoir continuent de porter et de protéger les lois de leurs peuples.

La CVR a déclaré que le droit est essentiel à la découverte de la vérité, mais elle a également souligné que le droit canadien a été utilisé pour étouffer la vérité et favoriser une atmosphère de secret et de dissimulation. La CVR a déclaré que le droit canadien a été, et continue d'être, un obstacle important à la réconciliation, et que la réconciliation ne peut être réalisée tant que les propres protocoles et traditions des peuples autochtones pour découvrir la vérité ne sont pas adoptés.

Ce quatrième rassemblement national a été une occasion importante d'en apprendre davantage sur les principes, les pratiques et les enseignements juridiques autochtones qui sont mis en place pour guider le travail sacré de recherche des sépultures anonymes et de récupération des enfants disparus. C'était l'occasion d'explorer diverses approches, de discuter des défis communs et de continuer à amplifier les voix que le droit canadien n'a pas encore pleinement écoutées. Comme vous le lirez dans le présent rapport sommaire, les lois autochtones sont particulièrement bien placées pour répondre aux besoins des enfants disparus, protéger les terres sur lesquelles ils sont enterrés et veiller au respect des survivants, des familles et des communautés autochtones qui sont au front du travail sacré de récupération et de protection. L'application des lois autochtones jettera les bases de la responsabilisation et de l'obtention de la justice pour tous les enfants disparus.

Vue d’ensemble et objectif du rassemblement national

Ce rassemblement national a réuni des survivants, des Aînés, des dirigeants, des experts juridiques et des Gardiens du savoir, des jeunes et des représentants autochtones de nombreuses nations de l’île de la Tortue pour discuter de la façon dont les diverses lois des nations autochtones guident le travail sacré visant à de recherche des enfants disparus et des sépultures anonymes. Plus de 420 personnes ont assisté au rassemblement en personne, de même que 2 700 personnes à distance grâce à la diffusion en direct **le premier jour**, et plus de 720 **le dernier jour**. Nous nous sommes rassemblés à l’endroit appelé Gichi Kiiwenging (quand tu rentres à la maison du Grand Esprit) en anishinaabemowin et tkaronto (là où les arbres se dressent dans l’eau) en Kanien’kehà:ka. Toronto est un lieu de rencontre depuis de nombreuses générations. Plus grande ville du Canada, elle est située sur les terres visées par les traités des Mississaugas of the Credit, du Traité no 13 et des Traités Williams. Elle se trouve sur les territoires traditionnels des Anishinaabe, des Chippewas, des Haudenosaunis et des Wendat et est visée par le Pacte de la ceinture wampum Gdoo-Naaganinaa (bol à une seule cuillère) conclu entre les Anishinaabe et les Haudenosaunee. Cette ceinture wampum continue d’inviter les gens de tous les territoires à reconnaître leurs interrelations et leurs responsabilités à l’égard de la terre dans un esprit de paix, d’amitié et de respect.

« Ce sont des questions importantes qui doivent être abordées et des discussions très difficiles que nous devons avoir. Mais il faut en discuter. Ce sera parfois difficile, mais je sais que les conseils des Aînés, des Gardiens du savoir et des guérisseurs ici présents sauront nous guider. »

– Adam Fiddler, coprésident du rassemblement

« L’une des vérités de ce rassemblement, c’est que nous sommes ici pour nous tenir côte à côte, et pour faire appel à la force de nos ancêtres et de ceux qui sont avec nous et qui peuvent nous guider. »

– Kathleen Lickers, coprésidente du rassemblement

Canot d’écorce de bouleau fourni par le Musée canadien du canot

Le juriste anishinaabe John Borrows (Kegedonce) nous a rappelé que nous nous réunissions près d’une embouchure de rivière (saugeen). Il a souligné qu’il s’agit d’un lieu où de nombreuses énergies sont rassemblées et partagées : « mush-aki, la force de la terre, [qui] est attirée dans les poissons, les oiseaux, les insectes, les animaux et les humains . » Hohahes Leroy Hill, sous-chef et gardien de la foi Haudenosaunee, a expliqué l’importance du territoire comme lieu de rassemblement. C’est ici, au bord du lac, là où un énorme arbre tombé à l’eau servait de point de départ aux canots, que les nations se sont réunies :

« Les nations du Nord, du Sud, de l’Est et de l’Ouest se sont réunies ici et ont convenu que ce territoire serait partagé, soit qu’aucune nation ne le posséderait, et plutôt que toutes pourraient se réunir ici pour profiter du point de départ que la Création a fourni, et que toutes se partageraient les dons et les responsabilités de la terre. »

– Hohahes Leroy Hill, sous-chef et gardien de la foi, Nation Cayuga

L'Aîné Peter Schuler, Wendy Hill, Kimberly Murray, Hohahes Leroy Hill, le chef mohawk Allan McNaughton et Clifford Summers au feu sacré

Tout au long du rassemblement, d'une durée de deux jours et demi, se sont tenues des discussions, des performances culturelles et artistiques, des cérémonies, des présentations et des narrations de récits. Plus de 30 conférenciers ont animé plus de deux douzaines séances plénières et en petits groupes. Les coprésidents Adam Fiddler (Anishinaabe, Première Nation de Sandy Lake) et Kathleen Lickers (Seneca, Six Nations de la rivière Grand) ont veillé à ce que nous gardions nos esprits concentrés et nos corps nourris en nous guidant tout au long des activités. Les séances de discussion avec les participants nous ont permis d'aborder de nombreuses questions et d'échanger réflexions et expériences, dans le respect. Des séances d'échange de connaissances sur les lois des Anishinaabe, des Haudenosaunee, des Inuit et des Métis ont eu lieu pendant les deux après-midi. Ces séances, qui se sont tenues dans des tentes et des tipis aménagés autour d'un feu sacré, ont permis aux participants de transmettre leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles au sujet de quatre systèmes juridiques autochtones distincts. L'Aîné Peter Schuler était en charge des enseignements anishinaabe, Hohahes Leroy Hill et Wendy Hill, des enseignements haudenosaunee, le défenseur de la culture Piita Irniq, des enseignements inuits, et Lynn Lavallée, du volet des enseignements métis.

Ainsi, s'il s'agissait d'un rassemblement au sujet des lois autochtones, il s'agissait également d'un rassemblement des lois autochtones. Ces lois, pour reprendre les mots de John Borrows, sont « des choses que nous faisons… les lois sont créées par nos familles et communautés, et pas seulement pour nous ». Ce rassemblement national, tout comme les précédents, a encouragé le respect des lois autochtones par les protocoles, les cérémonies, les chants, les danses et les récits. Le chef mohawk Allen MacNaughton (Tehkarihoken) s'est ainsi adressé aux participants : « Ce rassemblement pèsera lourd dans vos esprits. » La cérémonie de condoléances des Haudenosaunee, a t-il expliqué, est une façon de « vous aider à vous relever et à secouer la poussière » dans les moments difficiles.

> *Je vais prendre la plus douce des peaux de biche et essuyer vos larmes afin que vous puissiez voir clair. Je vais prendre la plus douce des plumes et vous nettoyer les oreilles afin que vous entendiez encore une fois… [Je vais] vous donner un verre d'eau claire pour vous dégager la gorge et vous aider à parler.*
>
> – Allan McNaughton, chef mohawk (Tehkarihoken)

Tous les participants ont été invités à boire de l'eau pour les aider à partager leurs propos. Les aidants culturels ont veillé à ce que les médecines sacrées soient offertes en tout temps. Les participants ont souligné l'importance des larmes versées, qui ont été recueillies et offertes au feu sacré. Un participant a dit : « Nous devons [apprendre] à pleurer de nouveau, à laisser tomber ces belles larmes. Voilà la médecine. » Un autre a affirmé que « Nous unissons notre eau quand nous pleurons. Il s'agit d'une médecine naturelle, et de l'une des plus grandes offrandes que nous puissions faire à celui qui nous a créés. »

Tom Porter, Aîné, chef spirituel et auteur mohawk (Sakokweniónkwas)

L'Aîné mohawk Tom Porter (Sakokweniónkwas) a prononcé un discours ainsi que l'Ohén:ton Karihwatéhkwen (mot de remerciement d'ouverture) chaque jour, avant le début des séances plénières. Les enseignements de l'Aîné Tom Porter, fondés sur les lois haudenosaunee et ses propres expériences, ont donné un ton de générosité, d'humour, de gratitude et d'amour aux séances. Il nous a guidés alors que nous prenions le temps d'exprimer notre gratitude : au Créateur (« cette force qui crée l'univers dans lequel nous vivons »), à la Terre (« notre Mère… [qui] ne nous a jamais délaissés, elle ne nous a jamais abandonnés, parce que nous sommes ses enfants »), à l'eau (« quand nous la buvons… nous sentons l'espoir qu'il y aura de la vie demain »), à la vie végétale et animale (« ceux qui grandissent par eux-mêmes… et les Trois Sœurs que nous plantons… toutes sortes de nourriture »), aux oiseaux (« créés pour nous apporter la joie, pour nous empêcher de nous ennuyer et de nous sentir seuls »), aux quatre vents des quatre saisons, au frère Soleil et à la grand-mère Lune, aux quatre êtres sacrés (« les créatures du ciel… qui nous rappellent nos enseignements quand nous les oublions »), et à nous-mêmes : « Cette conférence est un miracle. Tous ceux qui sont venus ici sont un miracle. »

L'Aîné Tom Porter a décrit le pouvoir et le but de ce quatrième rassemblement national dans son mot de clôture :

> *Au nom de nos enfants qui ne sont jamais rentrés à la maison, nous vous transmettons notre amour, nos remerciements et nos salutations, et vous faisons la promesse que, si l'un de nous tombe, nous l'aiderons à se relever. Nos esprits ne font qu'un.*

A. Introduction au rapport sommaire

Le présent rapport sommaire transmet les principaux messages et recommandations des participants au rassemblement. Conformément aux lois et aux enseignements de l'histoire orale autochtones, ces recommandations et messages sont fournis dans les mots des présentateurs et des participants. Les connaissances transmises sont profondes, diversifiées et variées. Le rapport sommaire met en lumière plusieurs thèmes et points importants. On commence par y décrire les engagements et les protocoles du rassemblement, qui sont eux-mêmes l'expression des lois autochtones. Le rapport passe ensuite en revue certains des principes fondamentaux des divers systèmes juridiques autochtones qui existent sur l'île de la Tortue. Plus précisément, il décrit comment les lois autochtones sont inhérentes aux Autochtones, responsables envers la terre, la langue et la famille, demeurent pertinentes, appliquées et résilientes, même malgré les tentatives d'assimilation et le génocide.

Le rapport souligne la façon dont les lois autochtones sont appliquées dans le cadre du travail sacré de recherche des enfants disparus et des sépultures anonymes :

- Ce travail sacré unit de nombreuses nations autochtones dans un but commun, et la façon dont divers systèmes juridiques peuvent travailler ensemble à l'atteinte de cet objectif.
- Les lois autochtones établissent des obligations et des pratiques précises pour le soin des enfants et des personnes décédées, et la façon dont ces lois satisfont les besoins des familles et des communautés en réponse au génocide des peuples autochtones.
- Les dirigeants, les Gardiens du savoir, les Aînés, les matriarches et les communautés autochtones respectent et appliquent leurs lois au sein et au-delà du système juridique canadien, et en dépit de celui-ci.
- Les communautés prennent soin du corps, des esprits et des lieux de sépulture des enfants conformément à leurs propres lois.
- L'application des lois autochtones peut faire progresser la responsabilisation, l'obtention de la justice et la reconstruction de relations responsables entre les sociétés.

Le rapport sommaire se conclut en décrivant certaines des recommandations que les conférenciers et les participants ont formulées sur la façon dont les cadres juridiques, les institutions et les entités du Canada peuvent changer leurs façons de faire pour faire respecter les lois autochtones dans la recherche des sépultures anonymes et des enfants disparus, et le rapatriement de ceux-ci.

Lors de ce rassemblement national, beaucoup de connaissances et de points de vue ont été échangés. Bien que cette diversité soit reflétée dans le présent rapport sommaire, celui-ci ne constitue pas une expression exhaustive ni officielle de tout système juridique autochtone. De plus, conformément aux protocoles autochtones visant à protéger le caractère sacré des discussions qui ont lieu autour du feu sacré et dans les tipis et les tentes, les enseignements transmis à ces endroits ne figurent pas dans le présent rapport.

B. Engagements et protocoles

Le feu sacré

À chaque rassemblement national, un feu sacré est allumé le premier matin et entretenu par les gardiens du feu pendant tout le rassemblement. Le feu sacré de ce rassemblement a été allumé au centre de quatre tipis et tentes, sur le terrain d'Osgoode Hall. Il s'agissait de la première fois dans l'histoire coloniale qu'un feu sacré était érigé sur ces lieux, où se trouvent le Barreau de l'Ontario et la Cour d'appel de l'Ontario. Les tipis et les tentes ont été disposés de façon intentionnelle sur ces terres en symbole de la résistance des peuples autochtones à l'endroit de l'État et des systèmes juridiques canadiens et de leur tentative d'effacer les lois et les systèmes juridiques autochtones.

Tipis d'enseignement des lois autochtones sur le terrain d'Osgoode Hall

Les gens se sont rassemblés tôt le matin sous la pluie alors que l'Aîné Peter Schuler allumait le feu sacré, sans allumettes, conformément à la façon de faire des ancêtres, avec du silex et de la pierre. Hohahes Leroy Hill, sous-chef et gardien de la foi, a dirigé une cérémonie de combustion de tabac, et les cendres recueillies lors des trois derniers rassemblements nationaux ont été ajoutées au feu sacré. Hohahes a souligné la présence des enfants et des ancêtres, qui, selon les enseignements haudenosaunee, ne se trouvent « qu'à l'épaisseur d'une feuille » du monde physique. Il a rendu grâce afin que notre rencontre se déroule en toute sécurité et nous a demandé de garder en tête ceux qui ne pouvaient pas se réunir avec nous en personne.

Le tabac et le cèdre, des médecines traditionnelles pour le feu sacré

Mot de bienvenue

Lors du souper d'ouverture, le sous-chef et gardien de foi Hohahes Leroy Hill et le chef élu Mark Hill des Six Nations de la rivière Grand ont prononcé le mot de bienvenue. La troupe All Nations Drum du Toronto Council Fire a invité les survivants à s'asseoir autour du tambour à l'occasion d'un chant d'honneur. Le chanteur du clan de l'Ours de la Nation Oneida, Andrew Thomas (Taohyagedo), a ensuite joué une chanson avec un tambour d'eau. La soirée s'est terminée par des prestations des Six Nations Women Singers et de danseurs traditionnels haudenosaunee.

Hohahes Leroy Hill a expliqué que nous devons respecter ce que la Création offre à la prochaine génération et à celles qui suivront, et en prendre soin. Il a dit que nous sommes invités à nous réunir, à partager les dons de la Création, mais que nous ne devons jamais nous les approprier.

« Cette salle est remplie de tellement de choses que nous devons enseigner à nos sept prochaines générations… [et] pour accomplir ce travail, nous devons unir nos efforts. »

– Mark Hill, chef élu des Six Nations de la rivière Grand

Six Nations Women Singers

Allumage du qulliq

L'Aînée Inuite Monica Ittusardjuat a allumé le qulliq pour ce rassemblement national. Traditionnellement utilisé pour fournir de la lumière et de la chaleur aux familles lors de longues nuits dans l'Arctique, un qulliq fabriqué à partir d'une grosse pierre de savon et de graisse animale, avec une mèche en coton, pouvait faire fondre la neige, faire bouillir le thé et renforcer la glace des igloos. Comme Monica l'a expliqué, on allume le qulliq au début des cérémonies pour l'atmosphère accueillante qu'il crée.

La Chaise vide

La Chaise vide et les objets sacrés placés à côté et autour de celle-ci ont permis de mettre en lumière notre objectif commun. Wendy Hill, éducatrice haudenosaunee, a parlé de l'importance de la Chaise vide et de l'assiette de l'esprit qui a été préparée et offerte. Wendy a déclaré que : « Ces objets nous aident à accepter qu'ils [les enfants] ne sont plus ici, mais aussi à reconnaître leur présence et à les inviter à s'asseoir et à manger. » La Chaise, l'assiette et la tasse d'eau sont petites, a-t-elle expliqué, pour convenir aux enfants à qui elles sont offertes :

> *Dans tout ce que vous faites, vous devez être conscient… espérer que les enfants qui ne sont pas rentrés à la maison seront à l'aise de venir s'asseoir avec nous… pour être avec nous alors que nous essayons de rendre une certaine justice et de trouver des solutions pour aller de l'avant.*
>
> – Wendy Hill, guérisseuse traditionnelle, Nation Cayuga

Apprendre ensemble et écouter ceux qui n'ont plus de voix

Comme beaucoup l'ont compris, nous nous sommes réunis pour communiquer, soutenir et dire la vérité. Louis Gardner, présentateur et survivant métis de l'Île-à-la-Crosse, a expliqué qu'il parlait au nom de ses petits-enfants, et des petits-enfants de tout le monde : « Mes survivants, mes parents, mes grands-parents, tous mes survivants m'ont permis de… parler en leur nom. »

Les participants ont reconnu que le système des pensionnats indiens a attaqué et endommagé les liens entre les Aînés et les jeunes. Ces liens sont essentiels à l'apprentissage, à l'application, et à la transmission des lois autochtones. Bien que la nécessité de rétablir et de renforcer ces liens exige du temps et des efforts continus, ce rassemblement a constitué une occasion propice à ce processus crucial de transmission des connaissances intergénérationnelles. Un jeune participant anishinaabe s'est exprimé ainsi :

> *Je suis si heureux que nous soyons en mesure de rétablir le lien avec nos Aînés, ce lien qui nous a été enlevé et qui était inhérent à nos sociétés : les Aînés enseignaient aux jeunes, et les jeunes puisaient dans ces enseignements pour diriger. C'est un lien très puissant qui nous a été enlevé. Je suis reconnaissant de voir les Aînés dans la salle, et de voir les jeunes et les Aînés s'étreindre dans les couloirs. C'est ce dont on a besoin. Il faudra beaucoup de temps, de travail, de bravoure et de résilience pour rétablir ce lien.*

La jeune Inuite Stephanie Nirlungayuk s'est adressée directement à ces enseignants à propos de ces enseignements : « Je m'adresse aux survivants et aux Aînés ici présents; sachez que vos histoires et votre courage nous ont grandement émus et touchés. Il faut que plus de jeunes entendent vos histoires, parce que votre courage est extrêmement inspirant. »

Les jeunes Autochtones à l'honneur lors du dîner d'accueil

C. Principes fondamentaux

Les lois des peuples autochtones de l'île de la Tortue sont aussi diversifiées que leurs cultures, leurs langues et leurs territoires. Ainsi, le rassemblement s'est déroulé dans le respect et l'expression de cette diversité, tout en reconnaissant certains principes fondamentaux communs.

Les lois autochtones sont inhérentes aux Autochtones

Qu'est-ce qu'on veut dire quand on dit que les lois autochtones sont inhérentes aux Autochtones? Comme de nombreux conférenciers l'ont dit, les lois autochtones sont sacrées. Elles sont fondées dans la Création. Elles émergent des accords d'origine avec le Créateur et s'y rattachent. Et tant que l'herbe pousse, que les eaux coulent et que les peuples autochtones vivent sur leurs territoires, ces lois ne peuvent pas être effacées. L'Aîné nêhîyaw Fred Campion a parlé du « pouvoir supérieur que nous appelons la Création. Nos liens avec notre mère sont interreliés et interdépendants tout au long de notre existence. »

Ces principes fondamentaux sont exprimés de diverses façons par les nations de l'île de la Tortue. Keith Chiefmoon (Onistaya Kopi), un Aîné Ga Na, a fait part de certains enseignements des Pieds Noirs des Ihkitsikammiksi (les sept étoiles de la Grande Casserole). Ces enseignements sont offerts à tous ceux qui ont appris à lever les yeux et à les lire. Scott Fox, jeune Ga Na de la tribu des Blood de la Confédération des Pieds-Noirs à Standoff, en Alberta, a aussi transmis des enseignements des Pieds-Noirs :

> *Nous avons hérité de ces traditions du Créateur... notre façon sacrée de chanter, nos cérémonies [comme] la tente de sudation, la cérémonie du calumet qui dure toute la nuit, nos camps circulaires, ce sont là l'essence de nos lois sacrées... lorsque le Créateur nous a offert ces lois sacrées, il a conclu avec nous une entente éternelle.*

Diapositive des sept enseignements sacrés des Pieds-Noirs de la présentation de l'Aîné Keith Chiefmoon

L'Aînée Pauline Shirt, de la Nation crie de Saddle Lake, et l'Aînée en résidence de l'école Kâpapâmahchakwêw (Wandering Spirit) à Toronto, qu'elle a cofondée avec son défunt époux, Vern Harper, ont déclaré que dans les enseignements nêhîyaw et anishinaabe :

« Nos grands-mères sont toujours là, elles nous écoutent.. On communique avec elles au moyen de Semaa [Stêmow/tabac]. Ces 13 enseignements de la Lune... ils sont encore bien vivants. On peut les transmettre aux gens... c'est tellement important pour chacun d'entre nous, en tant qu'enseignants, d'enseigner pour aider les membres de nos communautés. C'est notre mode de vie. »

– L'Aînée Pauline Shirt, Nation crie de Saddle Lake

Plusieurs conférenciers ont décrit le lien inhérent entre les lois autochtones et les terres autochtones. Il est impossible de revitaliser les lois sans renforcer les relations avec les territoires. L'Aîné Peter Schuler a parlé de ces façons d'être qui, comme le chef mohawk Tehkarihoken l'a reconnu, exigent un concept et une pratique de la « possession et de la propriété des terres » distincts des « lignes et frontières » tracées par les systèmes juridiques coloniaux. L'Aîné Schuler a expliqué :

> *Plus important encore, [on doit] reconstruire notre lien avec le reste de la Création. Pour faire taire cette idée qui nous a été donnée que nous devrions être au-dessus du reste de la Création... Nous en faisons partie. Nous n'en sommes pas distincts. Nous n'aurions jamais dû être séparés. ... [la terre] nous guérit. Si vous vivez des temps durs, allez vous asseoir près d'un arbre, et écoutez les oiseaux*

John Borrows a souligné que ce rapprochement est essentiel pour revitaliser les lois autochtones. Il a utilisé l'exemple d'une rivière pour faire valoir ce point :

> *Nous tirons nos lois de notre mère la Terre... Zaagi'idiwin (l'amour; l'un des sept enseignements des Mishoomis et des Nokoomis [grands-pères/grands-mères]) vise à créer des conditions de vie qui permettront à d'autres de s'épanouir. Et nous tirons cet enseignement de la rivière. Nos lois sont inscrites dans la nature. Voilà notre archive.*

L'application de lois qui sont définies par des liens plutôt que par des « limites et des frontières » ne signifie pas que les nations autochtones n'ont pas de moyens bien établis, diversifiés et directs d'exercer des pouvoirs et des responsabilités juridiques sur des territoires particuliers et à l'égard de ceux-ci. À ce sujet, l'Aîné Fred Campion a affirmé ce qui suit : « On ne peut avoir de véritable souveraineté que si l'on a des terres... Cette terre est la nôtre, et c'est là que se trouve notre

souveraineté. » Scott Fox, un jeune de la Nation des Pieds-Noirs, a expliqué le lien entre les lois autochtones et la propriété, les traités et l'exercice de compétences non autochtones sur des terres autochtones :

> *Par exemple, si je voulais transmettre mon tipi à Kimberly Murray, je devrais lui transmettre avec le tipi la peinture et les chants qui y sont associés. Puis, une fois que Kim aurait reçu le tipi et les chansons, elle pourrait dire à juste titre que ceux-ci lui appartiennent… Ainsi, si nos terres appartenaient réellement aux colons, ils auraient aussi nos peintures et nos chants. Si Trudeau était propriétaire de mon territoire, il pourrait vous chanter nos chants, utiliser nos peintures et célébrer nos cérémonies, mais il ne le peut pas. Nous n'avons donc transféré aucune partie de notre territoire : chaque centimètre nous appartient toujours, parce que nous conservons les éléments sacrés que le Créateur nous a donnés.*

Comme Scott l'a souligné, la conservation des dons offerts par le Créateur et la Création est au cœur de ce que signifie le respect des lois autochtones. John Borrows, Ph. D., prévient que les enseignements comme les Ihkitsikammiksi ou les enseignements des Mishoomis et des Nokoomis peuvent devenir des notions abstraites à moins qu'on ne leur donne un sens par l'entretien des liens avec ceux-ci et une pratique continus.

Les lois autochtones sont responsables

Les Autochtones veillent au respect et au soutien de leurs lois en s'acquittant de leurs responsabilités juridiques permanentes au moyen de principes, de processus et de pouvoirs distincts créés par chaque nation au fil du temps.

« Nous avons nos propres normes, principes, critères, pouvoirs, mesures, panneaux et poteaux indicateurs. Nous avons nos propres outils qui nous aident à mesurer comment réglementer nos affaires et comment résoudre nos différends… Ces outils nous ont été transmis et peuvent être revitalisés de façon contemporaine, vivante et pertinente… Notre défi est d'entretenir nos outils : nos langues, nos chants, nos histoires et notre lien avec le monde naturel, de réfléchir à travers eux et de maintenir notre lien avec eux afin que nous puissions… les perpétuer. Et c'est en les appliquant que nous les assurerons leur pérennité. »

– John Borrows, Ph. D., titulaire de la chaire Loveland en droit autochtone à la Faculté de droit de l'Université de Toronto, de la Première Nation Chippewa of the Nawash.

Le rassemblement a porté sur trois principaux domaines de responsabilité juridique des Autochtones : la terre, la langue et la parenté Tous sont importants pour les lois autochtones, afin de mener le travail sacré de recherche des enfants disparus et des sépultures anonymes.

Pour la terre

Les lois autochtones sont fondées sur la terre. Les responsables de l'application des lois autochtones ont des responsabilités ou des obligations juridiques à l'égard des terres sur lesquelles leurs vies et leurs lois sont fondées. Les conférenciers ont parlé de la façon dont les Autochtones s'acquittent de ces responsabilités dans le cadre de leurs activités quotidiennes, ainsi que de la façon dont elles éclairent les responsabilités à l'égard des enfants dont le corps et l'esprit se trouvent dans le territoire, et sur celui-ci.

L'Aînée Pauline Shirt nous a encouragés à prendre un moment pour offrir nos pensées au lac Niigani-gichigami (lac Ontario), qui se trouve à quelques rues à peine du centre-ville achalandé de Toronto. L'honorer, a-t-elle souligné, c'est honorer l'eau et la vie elle-même :

> *Miigwetch à notre chère grand-mère que nous oublions toujours… Allez lui rendre visite, elle est si esseulée. J'ai toujours avec moi cette petite tasse d'eau. C'est à nous de parler d'elle, mais aussi de parler de l'eau. Dites-le à vos petits-enfants, et à vous-même. Sans eau, il n'y a pas de vie.*

Dans son exposé intitulé « Upholding Indigenous Laws through Medicines », l'éducateur anishinaabe Beedahbin (« Dawn Comes ») Peltier a parlé de la façon dont les gens entretiennent leurs relations juridiques et s'acquittent de leurs responsabilités par le soin des plantes et les médecines traditionnelles. Dans ses enseignements, ces lois sont actives, intentionnelles, adaptables, réciproques et tournées vers l'avenir :

> *Nous n'avons pas de mot pour « sauvage »… Rien n'était sauvage. On prenait soin de la terre par la famille et la parenté, et nous, les Anishinaabe, nous nous sommes vu confier cette grande responsabilité… Celle d'agir intelligemment pour veiller à cet équilibre. On doit survivre parce qu'on a une responsabilité… On doit entretenir notre relation avec Aki [la terre].*

La Kanien'keha:ka Kahnistensera (Mère mohawk) Kahentinetha a insisté sur la façon dont la Kaianere'kó:wa, « Grande Loi de la paix », exige que toutes les nations autochtones assument leurs responsabilités distinctes, tant envers la terre et qu'envers ceux qui y vivent :

> *On a tous été placés sur une certaine partie de l'île de la Tortue, et on est censé travailler sur cette partie en particulier… faire ce qu'on est censé faire, c'est-à-dire s'en occuper. On est ses gardiens… On voit ce qui arrive à notre Mère, la façon dont elle est violée. Et, alors qu'on se réunit pour parler de ce qui est arrivé à nos enfants, on doit se faire la promesse de ne plus jamais laisser cela se reproduire. Jamais.*

Pour la langue

« Notre pouvoir réside dans la langue et la terre. »

– Jordyn Burnouf, Nehiyaw Iskwew, membre de la Première Nation de Black Lake, qui a grandi à l'Île-à-la-Crosse

De nombreux présentateurs et participants ont parlé de la façon dont les lois autochtones sont exprimées en langues autochtones et soutenues par celles-ci. Scott Fox, un jeune panéliste, a expliqué qu'en apprenant la langue pied-noir, il a appris toute la beauté des liens entre les Pieds-Noirs et la terre. L'Aîné Peter Schuler a souligné que les engagements intergénérationnels et relationnels de la loi sont enchâssés dans la langue anishinaabemowin :

Jordyn Burnouf en compagnie d'Emilien Janvier, Aîné métis et survivant du pensionnat de l'Île-à-la-Crosse

« Le mot pour arrière-grands-parents ou ancêtres, aanikoobijiganag, est aussi le mot pour arrière-petits-enfants… sept générations sont représentées, et vous vous trouvez à mi-chemin. Ce qui est arrivé à vos arrière-grands-parents vous touche. Et ce qui vous arrivera aura des répercussions sur vos arrière-petits-enfants. Parce que vous êtes à mi-chemin, vous avez l'occasion de changer ce qui est arrivé à vos arrière-grands-parents. Vous pouvez essayer de régler ce qui s'est passé, vous pouvez essayer d'en atténuer les effets pour qu'ils cessent avec vous et ainsi protéger les générations futures. »

– L'Aîné Peter Schuler, Mississaugas of the Credit

Un participant de la Première Nation de Keeseekoose a parlé de la façon dont il faut préserver les promesses originales sur lesquelles les lois autochtones sont fondées et les pratiques qui les soutiennent au moyen des langues autochtones :

> *Nos droits inhérents ne découlent pas d'une politique gouvernementale. Ils nous sont offerts par le Créateur au moyen d'un processus spirituel. Le Créateur nous a confié nos cérémonies, nos calumets, nos orientations… Si on perd notre langue, on perdra nos cérémonies.*

Pour la parenté

Comme dans le cas de la terre et de la langue, les lois autochtones dépendent des liens la parenté et les soutiennent. De nombreux conférenciers ont parlé de la responsabilité de préserver les liens familiaux, qui vont au-delà des définitions coloniales de la famille. Le jeune panéliste Scott Fox a appris cette responsabilité d'un Aîné, ce qui lui a fait prendre conscience de façon profonde et intime de la façon dont les lois des Pieds-Noirs s'appliquent aux enfants :

> *Kimiksistohkanaokosinnooni (« en réalité, nous sommes tous les parents des enfants »)... [J'ai demandé] « Pourquoi est-ce que je deviens parent quand quelqu'un s'ajoute à notre communauté? » Et il a répondu : « Voilà pourquoi : parce que cette personne est née. Vous avez maintenant l'obligation et la responsabilité de vous occuper d'elle comme si elle était votre enfant. » Et puis ça m'a frappé : voilà la raison pour laquelle mes grands-parents étaient mes parents, et mes tantes et mes oncles étaient mes parents, et tous ceux qui étaient plus âgés que moi s'occupaient de moi comme si j'étais leur fils... Chaque enfant appartient à la communauté.*

Pour l'avocate anishinaabe Sara Mainville, ce sentiment d'appartenance et ces lois exigent « une approche centrée sur le cœur... nous enseignons à nos enfants l'amour inconditionnel... le droit se veut un guide et une aide.

De nombreux conférenciers ont reconnu que les jeunes sont essentiels au maintien des lois autochtones. Comme l'a dit un jeune Autochtone : « On veut poursuivre le travail que les Aînés ont commencé [...] pour apprendre, aider et guérir. C'est nous, les jeunes, qui devrons nous assurer de préserver notre culture, nos langues et nos traditions. »

Chaque enfant compte

Dans un verger où les pommes poussaient,

sous terre, un secret que personne ne connaissait.

Ils les ont cachés pour ne pas avoir à expliquer

pourquoi des centaines d'enfants avaient perdu leur identité.

Sous la terre, ils ont attendu qu'arrive un temps

où les gens changeraient de camp.

Le deuil et la tristesse ont envahi nos maisons et notre terre

natale, une perte tragique et abyssale.

Partout au pays, des milliers d'enfants nous avons retrouvé,

et nous savons maintenant ce qu'ils ont enduré.

Alors, lors de la journée de la réconciliation,

prenez le temps de prier pour que cesse cette aversion.

– Traduction d'un poème écrit et transmis par Nevaeh Pine, jeune de la Première Nation de Garden River

L'Aîné Tom Porter a souligné l'importance de cette responsabilité

> *Le plus gros poids du monde repose sur vos épaules. Vos décisions détermineront si vos enfants et vos petits-enfants seront Mohawk, Ojibway, Seneca, Lakota, Inuit… c'est votre responsabilité de vous assurer que vos enfants parlent leur langue autochtone, c'est à vous de vous assurer qu'ils savent comment faire une cérémonie.*

Bien qu'il s'agisse d'une lourde charge, les Aînés, les ancêtres et le Créateur donnent aux jeunes la force dont ils ont besoin pour la porter. L'Aîné Fred Campion a dit : « J'ai l'impression que l'esprit de nos familles et de nos ancêtres est encore présent, surtout quand on a besoin de soutien spirituel. » L'Aîné Tom Porter a partagé une vision qu'il a eue dans un rêve, dans laquelle les couvertures et les châles des chefs et des mères de clan de sa nation gisaient sur le sol. Le Créateur lui a dit :

> *Vous remarquerez que sous chaque couverture et chaque châle, quelque chose poussera. Ce sont nos enfants et nos petits-enfants. Ils porteront ces couvertures et ces châles. Et lorsque cela se produira… le pouvoir [que le Créateur nous a donné] d'éviter l'extinction… [Le Créateur leur donnera] un pouvoir sept fois plus puissant.*

Pour sa part, lors du rassemblement, l'Aîné Tom Porter a dit aux jeunes : « Je serai avec vous jusqu'au jour de ma mort. »

Bon nombre d'entre eux ont expliqué comment leurs engagements à soutenir les lois autochtones se traduisent dans leur quotidien. Les vérités et les histoires communiquées par les survivants, les Aînés et les parents sont des sources importantes de cette force. L'Aînée inuk Levinia Brown a rappelé aux participants que les connaissances qui sous-tendent le respect des lois et la lutte contre la violence coloniale sont souvent transmises de façon discrète et quotidienne :

> *Les utuuqaq et arnaaquasaq (ou personnes âgées) étaient nos guides parce qu'ils étaient doux, et on les écoutait. Je me souviens de mon grand-père et de ma grand mère : ils étaient si gentils que nous n'avions pas peur d'eux, quand nous étions petits, nous allions vers eux quand ils disaient qaaigitt (« viens »)… Les grands-mères nous invitaient à nous asseoir à côté d'elles, nous donnaient du thé et des biscuits. Les grands pères disaient aux petits enfants de s'asseoir sur leurs genoux… ils racontaient des histoires. Ces histoires sont très importantes pour les petits à mesure qu'ils grandissent. Les histoires de nos grands-parents nous permettent de nous souvenir de ce qui est arrivé dans le passé.*

L'Aînée Pauline Shirt a fait remarquer que « tout le monde a une histoire de la Création… Apprenez l'histoire de votre création, racontez-la à vos enseignants, à vos enfants, à vos petits-enfants. » John Borrows a souligné le rôle des histoires dans la communication non seulement du savoir lui-même, mais aussi des façons d'alimenter le savoir. Apprendre les lois à travers des histoires, a-t-il dit, « respecte la faculté d'agir de chacun… parce qu'ils ont ensuite la responsabilité de réfléchir [à ces histoires], on ne leur dit pas seulement quoi faire. Il s'agit de cultiver le feu moral, spirituel et intellectuel qui est là, dans chacun de nous. »

Les participants ont reconnu que le système des pensionnats indiens a freiné le transfert intergénérationnel des connaissances. Un participant a affirmé : « Mes responsabilités envers mes propres petits-enfants ont été touchées par [les institutions], les gouvernements, la loi anti-potlatch. On sait qu'on doit apprendre notre histoire, savoir d'où on vient, qui on est et où on va. »

Malgré les tentatives délibérées du gouvernement canadien d'éliminer le transfert intergénérationnel du savoir, les Aînés, les Gardiens du savoir et les survivants ont continué de transmettre leur histoire et leurs connaissances par les récits. Un participant s'est remémoré :

> *En grandissant, je ne comprenais pas pourquoi on me racontait constamment des histoires. J'ai dû m'asseoir, me taire, et écouter les mêmes histoires encore et encore. Ces histoires m'ont été racontées parce que mes arrière-grands-parents, mes arrière-arrière-grands-parents, ma mère et mon père sont tous des survivants des pensionnats. Les survivants de la rafle des années 1960, les survivants des pensionnats et les survivants des écoles de mission ont tous veillé à préserver notre culture.*

Stephanie Nirlungayuk, jeune panéliste Inuite, a reconnu que ces histoires comprennent des vérités dures qui doivent être dites. Elle a indiqué qu'il y a aussi de bons conseils à tirer de l'histoire et des principes juridiques autochtones :

« En racontant notre histoire, nous ne devons pas seulement nous concentrer sur les expériences traumatisantes. Nos principes IQ [Inuit Qaujimajatuqangit] nous ont toujours guidés, ils nous ont aidés à guérir, et… ils nous ont donné de l'amour. Notre résilience et notre amour nous ont menés jusqu'ici. Nos principes IQ nous ont toujours guidés. Nos jeunes doivent être entourés de ce genre d'enseignement, afin qu'ils ne poursuivent pas leur chemin en étant perdus, pour quelque chose qu'ils méritent profondément de savoir. Si on arrête de transmettre la vérité à nos jeunes, ils resteront perdus. Nos Aînés continuent de raconter nos histoires et d'enseigner notre langue, notre culture et nos valeurs sociétales, et c'est ce qui nous permettra d'entamer notre guérison pour les générations futures. »

– Stephanie Nirlungayuk, jeune Inuite

« Je travaillerai fort et avec passion pour donner une voix à ma génération et aux générations futures, pour éduquer et apprendre avec amour et compassion. Ce sont les valeurs fondamentales qui m'ont été inculquées par ma mère… les sept enseignements sacrés [et les] enseignements de mes ancêtres inuits. »

– Caramello Swan, jeune Inuite-Anishinaabe

Principes Inuit Qaujimajatuqangit

- **Inuuqatigiitsiarniq : Respect de l'autre, rapports avec l'autre et compassion envers les autres.**
- **Tunnganarniq : Promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur.**
- **Pijitsirniq : Servir la famille et la communauté.**
- **Aajiiqatigiinniq : Discuter et développer des consensus pour la prise de décision.**
- **Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq : Le développement des compétences par la pratique, l'effort et l'action.**
- **Piliriqatigiinniq/Ikajuqtigiinniq : Travailler ensemble dans un but commun.**
- **Qanuqtuurniq : Innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions.**
- **Avatittinnik Kamatsiarniq : Respect et soin de la terre, de la faune et de l'environnement.**

- Inuit nuatqatigiittiarniagut (valeurs sociétales inuites), gouvernement du Nunavut

Les connaissances transmises par la famille sont sacrées et doivent être nourries par ceux qui les reçoivent. Meghan Metz, jeune Haisla, a souligné l'importance de continuer à prendre soin de ces connaissances :

> *Il y a beaucoup de pouvoir dans le fait de transmettre des histoires et de communiquer sa vérité… Je suis reconnaissante d'être ici pour apprendre de nos Aînés, de nos Gardiens du savoir et de nos survivants. Il est important qu'on continue de transmettre leurs histoires pour eux.*

John Borrows a rappelé aux participants au rassemblement à quel point ce travail est précieux et important :

> *C'est l'occasion pour nous de vivre ce que certaines personnes n'ont pas pu vivre… l'honneur que nous avons est éphémère. Ces lois et ces enseignements nous donnent l'occasion d'être responsables les uns envers les autres. Et envers la Création.*

Les Aînés, les Gardiens du savoir, les parents, les jeunes, et les familles – les générations qui vivent, apprennent et enseignent maintenant leurs lois autochtones – comme l'a dit l'Aîné Peter Schuler, « changent les générations futures… [en] apprenant la langue, en apprenant ce que nos ancêtres savaient et en transmettant ces savoirs pour améliorer les choses. »

Les lois autochtones sont résilientes

> *« Ii'ka'ki'maan. N'abandonnez jamais. Je tiens à reconnaître la présence de tous les survivants qui sont parmi nous. Le gouvernement canadien a tout fait pour nous anéantir. Ils ont fait ce qu'ils ont fait, mais nous sommes toujours là : et nous serons toujours là. Ils ont de la difficulté à accepter ce fait. »*
>
> – L'Aîné Keith Chiefmoon, survivant

Les lois autochtones n'ont jamais cessé de s'appliquer et s'appliqueront toujours. Elles sont durables, et ne sont pas statiques. Les lois autochtones émergent des lois naturelles de la Création, qui ne sont pas modifiées ou contrôlées par les humains. Toutefois, cela ne signifie pas que les pratiques judiciaires autochtones sont figées. Comme l'a expliqué la Kanien'keha:ka Kahnistensera (Mère Mohawk) Kwetiio, Kaianere'kó:wa (la Grande Loi de la paix) « évolue avec le temps. Elle évolue selon des circonstances différentes… personne ne peut nous enlever ça. [Notre loi originale] provient de la Création. »

Le Système des pensionnats indiens a tenté de détruire les liens des peuples autochtones avec leurs terres, leurs langues et leur peuple. Comme la violence coloniale en général, ce système visait à détruire les relations, les responsabilités, les institutions et les pratiques qui caractérisent les lois autochtones. La jeune panéliste Stephanie Nirlungayuk a illustré comment cette violence a eu des répercussions sur l'histoire de sa propre famille :

> *Ma grand-mère a perdu un fils et quatre petits-enfants par le suicide… Ma grand-mère n'a peut-être pas été très maltraitée à cette époque, mais elle a été privée de nombreuses années de possibilités dans sa communauté, où elle était aimée, et dont elle avait grandement besoin.*

Stephanie a souligné que, malgré les dommages directs et intergénérationnels subis, sa grand mère « continue de vivre avec beaucoup d'amour et une grande capacité de pardonner ».

Michelle Leclair a insisté sur le fait que « lorsqu'on parle de dommages intergénérationnels, on ne parle pas seulement de dommages infligés à des personnes ». Les répercussions se sont fait sentir dans des communautés entières. Cependant, grâce à la résilience et à la résistance des peuples autochtones, les cultures, les valeurs et les identités autochtones ont survécu. Le rassemblement a affirmé haut et fort que les tentatives coloniales d'éradiquer les peuples autochtones ont été un échec.

> *« On était si près de l'extinction, comme un canot à quelques centimètres des chutes Niagara. Le Créateur a inspiré la résurgence que nous constatons aujourd'hui. La Freedom School [Akwesasne] est née, de même que des écoles de survie, des écoles d'immersion, des écoles du savoir. Les enfants ont commencé à chanter, et notre maison longue, qui était presque vide, est au plein de sa capacité aujourd'hui. Et grâce à tout cela, nous sommes encore ici aujourd'hui. Grâce à nos grands-mères et nos grands-pères entêtés qui ont refusé d'abandonner. »*
>
> – L'Aîné Tom Porter

Le jeune Pied-Noir Scott Fox a offert un récit personnel de cette résilience dans la transmission de la langue. La langue nourrit les lois et se transmet par la famille, en particulier entre les grands-parents et les petits-enfants.

Scott a parlé du lien entre la résilience et les efforts de ses Aînés et ce qui se passe aujourd'hui, et comment cela influencera l'avenir :

> *Une grande partie [de la force de ce mouvement] repose sur les jeunes parce que, dans 20, 30, 40 ou 50 ans, on pourra dire qu'en tant que jeunes, on a été aux côtés de nos Aînés, on a pleuré avec eux, et on leur a fait savoir qu'ils n'ont pas souffert en vain, que notre peuple n'avait pas été fouetté et battu pour rien, et que la disparition de certains enfants qui ne sont jamais rentrés chez eux n'est pas arrivée pour rien. [On peut dire] que la résilience qu'ils nous ont transmise, bien qu'elle vienne avec un traumatisme, vient aussi avec la médecine. La médecine est aussi en chacun de nous.*

Bien que les lois autochtones soient perpétuées dans les traditions orales, plusieurs conférenciers ont parlé du rôle des lois écrites dans le maintien de ces traditions. Pour John Borrows, « saisir [les lois] par écrit n'est peut-être qu'un faible écho de ce qu'on essaie de faire… mais ce faible écho peut nous aider parce qu'il nous rappelle l'enseignement à suivre ». Il a dit que les peuples autochtones ont toujours créé des rappels tangibles « de la loi », comme la ceinture wampum, le principe du bol à une cuillère, et sous de nombreuses autres formes.

« Mon grand-père a choisi de ne pas enseigner sa langue à ses enfants par amour, parce que chaque fois qu'il parlait sa langue, on le battait. Pour protéger ses enfants, il s'est abstenu de la leur apprendre. Ma mère a appris la langue par l'intermédiaire de ses grands-parents, et la langue que je suis capable d'utiliser aujourd'hui, je ne l'ai pas apprise de mes parents, mais plutôt de mes grands-parents. »

– Scott Fox, jeune Pied-Noir

L'avocate anishinaabe Sara Mainville a repris cette idée. Elle a parlé de la façon dont l'Inakonigewin (droit) et le Miinigoziwin (constitutionnalisme : « ce que le Créateur nous a donné ») peuvent être soutenus par des ressources écrites : « Les lois existent dans les traditions orales et les relations... le rôle du droit écrit est de fournir un guide qui nous rappelle comment suivre nos enseignements ». La Kanien'keha:ka Kahnistensera Kwetiio a ajouté que le fait de coucher la Kaianere'kó:wa sur papier pourrait permettre à certaines personnes de l'apprendre, même si elle n'a pas été conçue pour être ainsi figée par écrit.

L'avocate anishnaabe Sara Mainville, ancienne chef de la Première Nation de Couchiching, JFK Law

Diapositive de la présentation de Sara Mainville décrivant les termes juridiques en anishinaabemowin

« Soyez forts pendant que vous continuez à dire la vérité. Continuez à lutter pour la justice, pas seulement pour ceux qui sont revenus à la maison, [et pour ceux] qui ne sont pas revenus à la maison, mais aussi pour nos enfants ici aujourd'hui et pour les prochaines générations. »

– Margaret Froh, présidente de la Nation Métisse de l'Ontario

D. Ce travail sacré nous unit

> *« Nos esprits ne font qu'un. »*
>
> – L'Aîné Tom Porter

Au rassemblement, l'Aîné Fred Campion a déclaré que le respect des lois autochtones exige une « véritable souveraineté », que l'on doit exercer à la fois en tant que nations autonomes et en tant que familles, communautés et survivants interreliés :

> *Pour que nous puissions retourner en arrière et comprendre comment vivre selon ces lois, nous devons chercher dans les relations qui nous ont été données depuis des temps immémoriaux la façon d'être interconnectés et en discuter.*

Les conférenciers ont parlé de certaines des façons dont les lois autochtones sont fondées sur la terre, la langue et la famille et respectées par l'entremise de celles-ci. Ces diversités signifient que des pratiques, des approches et des principes distincts seront suivis dans le cadre des recherches, de la récupération, des commémorations et des progrès connexes au sein des différents territoires et communautés, et entre eux. Les participants au rassemblement ont aussi mentionné, et représenté, l'unité que requiert la réalisation de ce travail sacré. Sara Mainville fait remarquer que « chaque communauté a ses propres façons de faire, ses propres protocoles, et les honore. En constatant les points communs, mais aussi ceux qui diffèrent, nous devrions honorer les deux. »

Les relations solides, qui sont un principe de nombreuses lois autochtones, continuent de fleurir. L'artiste et survivant haudenosaunee Gary Miller explique que cela se produit même dans le contexte des expériences des survivants du système des pensionnats indiens :

> *« Peu importe où je vais en Ontario, je rencontre des amis avec qui je suis allé au Mush Hole [Institut Mohawk] et on a tous la même histoire. C'est un cauchemar. Mais cette expérience nous a aussi enseigné la fraternité dans l'amour réciproque, sans exception. Alors que le Mush Hole essayait de tuer l'Indien dans l'enfant, on est devenus des frères, des frères de différentes nations, non seulement de l'Ontario, mais de partout au Canada. De Tk'emlúps à Akwesasne, en passant par la Nouvelle-Écosse. »*
>
> – Gary Miller, survivant de l'Institut Mohawk

Les discussions ont mis en lumière les trois principales façons dont les nations autochtones favorisent l'unité, tant au sein des communautés qu'entre elles, dans le travail de recherche et de soins des corps et des esprits des enfants disparus

Perlage formant des fleurs

Premièrement, l'unité exige **la solidarité**, même lorsque les positions et les défis semblent différents. Par exemple, les participants de l'Île-à-la-Crosse ont demandé du soutien alors qu'ils se battent pour obtenir la reconnaissance, le respect et l'indemnisation des gouvernements fédéral et provinciaux. Louis Gardiner, un survivant métis, a déclaré : « S'il y a quelque chose que je peux demander aux participants de ce rassemblement, c'est… soutenez-nous dans notre combat. Je pense que c'est très important. Nous pouvons faire beaucoup de chemin ensemble. » Michelle Leclair, vice-présidente de la Nation métisse de la Saskatchewan, a mis l'accent sur les relations étroites et les expériences communes des communautés métisses et des Premières Nations, ainsi que les injustices qui ont découlé de la désunion causée par le colonialisme :

Michelle Leclair, Nation métisse de la Saskatchewan

> *Les membres des Premières Nations et les Métis ont fréquenté ces pensionnats ensemble. Nos communautés métisses et de Premières Nations sont très proches les unes des autres, et nous formons une famille en Saskatchewan. Et une partie de notre famille n'est pas reconnue. Bon nombre des tombes trouvées en Saskatchewan appartiennent à notre peuple… nos enfants sont oubliés. On les trouve, mais on ne reconnaît pas leurs droits.*

Deuxièmement, l'unité se développe grâce à des processus juridiques autochtones qui encouragent **l'interdépendance et la prise de décisions communes**. La présentation de Sara Mainville a montré comment l'Anishinaabe Izhichigewin (« notre façon de faire ») se reflète dans la loi sur la santé du Grand conseil du Traité no 3 : « On veut s'assurer que tout le monde est inclus, parce qu'on a tous un don, et ces dons peuvent être essentiels pour prendre ces décisions difficiles. »

De même, John Borrows a souligné que les pratiques de recherche de consensus sont au cœur du droit anishinaabe et a parlé des possibilités qui se présentent lorsque nous suivons la debwewin (la vérité) dans la revitalisation des lois autochtones au sein des nations et entre celles-ci :

> *La mesure [de nos vérités] est beaucoup plus grande qu'un juge, un législateur, un avocat ou toute autre personne qui pourrait être officiellement considérée comme un agent de la loi [...]. La Création [est] un conseil de dons différents.... Chacun aura la possibilité de se reconnaître dans les traditions juridiques qui nous ont été transmises de différentes façons... [En tenant compte de perspectives diverses,] nous essayons de trouver des harmoniques, une résonance en comprenant quelque chose sous différents angles... [En] nous joignant à ces gens avec une bonne volonté et de tous les horizons, nous trouverons un moyen. Inawendig manidoo. Nous sommes tous liés.*

Troisièmement, les nations expriment leur unité en partageant **leurs expériences et leurs ressources**. Comme l'a fait remarquer Wendy Hill, « lorsqu'on travaille ensemble dans un but commun, on peut trouver des solutions ». Le chef élu Mark Hill a décrit le travail du Secrétariat des survivants dans la supervision du processus de recherche sur des terrains de 600 acres de l'Institut Mohawk, qui a arraché des enfants à de nombreuses nations autochtones. Le chef Hill a expliqué que « pour faire ce travail, on doit unir nos efforts. J'ai le devoir, et le véritable honneur, d'essayer de rassembler les gens. On est prêts à transmettre ce qu'on a appris et on veut apprendre des autres qui font ce travail. »

Bien que les lois et les approches particulières des diverses nations autochtones puissent différer, les participants ont souligné l'objectif commun de ce travail sacré. Scott Fox a dit : « Vous tous, ici présents, me rappelez que vous tenez à dire adieu à nos enfants à notre façon sacrée. Votre présence ici me donne de la force et du courage. »

« Nous, les peuples autochtones réunis ici, avons une responsabilité. Nous sommes toujours unis. Voyez ce que nous pouvons faire ensemble. Nous avons beaucoup travaillé ensemble pour nous-mêmes, pour notre passé, pour notre avenir. C'est ce que nous avons fait pour récupérer ce que nous avons perdu aux mains des pensionnats. En travaillant ensemble, nous pouvons obtenir de meilleurs résultats pour beaucoup de gens. Unissons nos efforts pour bâtir un monde meilleur, une vie meilleure, avec confiance, honnêteté et détermination. Nous avons tous le devoir et la responsabilité de bâtir un monde meilleur pour nos enfants, nos petits-enfants et leurs petits-enfants. Nous vivons nos deuils avec vous, nous sommes tristes avec vous, nous sommes avec vous jusqu'au bout. »

– Piita Irniq, survivant inuit

E. Obligations envers les enfants

Dans chaque nation autochtone, il y a des lois, des principes et des pratiques distincts qui régissent la façon dont on reconnaît et prend soin de ceux qui passent vers le monde des esprits. Ces lois, principes et pratiques sont ancrés dans des visions du monde, des valeurs et des connaissances qui existaient avant la violence coloniale inhérente au système des pensionnats indiens, et dictent les obligations juridiques des nations à l'égard des enfants qui ont trouvé la mort ces institutions coloniales.

Honorer les premières et les dernières étapes de la vie

Les conférenciers ont décrit la façon dont les lois autochtones s'imbriquent dans chacune des étapes de la vie, de la naissance à la mort. Le conférencier mohawk Doug George-Kanentiio a expliqué ainsi ce concept :

> *Selon nos enseignements, lorsqu'on reçoit les trois respirations sacrées de la vie au début de notre temps sur cette terre, on se voit aussi confier des devoirs et des obligations, et à la fin de notre temps sur terre, lorsque les trois respirations sacrées quittent le corps, celui-ci doit être rendu, par une cérémonie de deuil, à l'étreinte de la Terre-Mère Cette transition physique doit se faire selon les rituels traditionnels et les lois naturelles.*

Les lois autochtones reconnaissent les enfants en tant que personnes ayant des besoins et des pouvoirs au sens de la loi. Selon les explications de Sara Mainville, avant même sa naissance, l'abinooji (l'enfant) anishinaabe est « une personne à part entière. C'est l'enfant, ou l'esprit, qui choisit de venir aux parents. » Sara a ajouté que les cérémonies d'accueil permettent de relier ces nouveaux arrivants du monde des esprits à la Terre-Mère. L'avocate crie Eleanor Sunchild, C.R., ainsi que des représentants de la Nation crie d'Onion Lake, ont parlé d'Ohpikawaskuk (éducation des enfants) et des dons qui sont transmis à l'enfant lorsqu'il choisit de faire venir son « esprit pur » sur Terre :

> Avant notre naissance, nous faisons une promesse. Notre esprit conclut une entente avec le Créateur. L'Aîné a dit que nous choisissons nos parents… Le [Créateur] nous fait le don de l'amour, de la gentillesse, du respect, de l'honnêteté, de la vérité, de la sagesse, de la gentillesse, de la bienveillance… Lorsque nous concluons cette entente, le Créateur nous demande de nous promettre une chose en contrepartie de notre venue sur Terre : partager ces dons. Avec notre famille et nos amis. C'est à notre naissance que nous sommes le plus proches du Créateur.

À ce sujet, la Kanien'keha:ka Kahnistensera Kahentinetha a ajouté que les femmes ont, au titre de la loi, des obligations particulières envers les enfants et la terre :

> *Les femmes sont les porteuses de la vie. Nous amenons les enfants sur notre Terre-Mère Et nous avons le devoir et la responsabilité de prendre soin de notre Mère et de nos enfants. Chacune d'entre nous est née pour ce rôle et nous n'avons d'autre choix que de prendre soin de notre Mère et de nos enfants.*

La mort fait partie des cycles de la vie, et sa reconnaissance est assortie d'obligations envers les ancêtres et les défunts. Ces obligations sont respectées au moyen de protocoles tels que celui de la chaise vide, de l'assiette de l'esprit et des offrandes de nourriture et de tabac; qui visent à nourrir les relations avec le monde des esprits. Selon Wendy Hill :

> *Lorsqu'une personne meurt, nous plaçons une chaise pour elle à la table et lui servons une portion lors de chaque repas... Cette nourriture est un symbole d'amour et de reconnaissance, et c'est le moins que nous puissions faire. [Notre obligation], en tant que vivants, est de nous souvenir de ceux qui sont décédés.*

À ce sujet, Sara Mainville a décrit le voyage de quatre jours que les Anishinaabeg entreprennent à la fin de leur vie physique, et des sept offrandes (médecines) qui doivent leur être faites et qui sont selon elle tout ce dont l'âme a besoin :

> *La tradition veut que nous enterrions les corps des défunts et que nous les honorions et les respections, sans toutefois les déranger. Nous ne visitons pas les personnes qui ont terminé leur voyage de quatre jours.*

Scott Fox a également décrit certaines des cérémonies associées aux décès et des cérémonies d'inhumation qui représentent la façon distincte qu'ont les Pieds-Noirs d'honorer les personnes qui les ont quittés : « dans notre territoire, nous avons un endroit où personne ne vit. C'est le lieu de repos de notre peuple. » Richard (Pakak) Picco a aussi pris la parole pour expliquer aux personnes présentes au rassemblement la façon dont les Inuit tiennent compte des besoins particuliers des hommes, des femmes et des tout-petits dans leurs rites funéraires : « Lorsqu'un bébé mourrait, on plaçait avec sa dépouille des jeux d'os... on enveloppait le corps dans un linceul fabriqué avec de la peau de phoque pour que l'esprit y reste jusqu'à ce qu'il soit prêt à passer dans le monde des esprits. » M. Picco fait également partie d'un groupe de défense des droits inuits à Iqaluit qui s'oppose aux pratiques funéraires non inuites, qui sont inappropriées tant sur le plan culturel qu'environnemental :

> *« Le cimetière d'Iqaluit est situé sur une tourbière... ils n'ont pas écouté nos connaissances traditionnelles... notre peuple se retrouve donc enterré dans de la boue... alors que notre tradition veut que les corps des défunts soient recouverts de pierres. Nous essayons d'ouvrir un cimetière traditionnel pour que nous puissions enterrer convenablement notre peuple. Pas dans des marais ou de la boue. »*
>
> – Pakak Picco, jeune Inuit

Les lois autochtones peuvent prévoir des dispositions particulières en ce qui concerne les décès non naturels. Elles prévoient des approches et des protocoles précis pour répondre aux besoins particuliers qui surviennent en cas de telles tragédies. L'Aîné Tom Porter a parlé de la façon dont les Haudenosaunee abordent la mort tragique d'êtres chers et de membres de la communauté :

> *Lors d'une mort naturelle... nos Ainés croient que la personne est prête à passer [au monde des esprits] et qu'elle voit son courage septupler pour lui permettre de réussir ce voyage...*

> *Mais dans le cas d'un décès qui n'est pas naturel, selon les croyances et les pratiques de nos Aînés, l'esprit est incapable d'entreprendre ce voyage. Il reste coincé là où la tragédie a eu lieu… Il faut alors se rendre sur le lieu du décès et offrir de la nourriture et du tabac sacré à l'esprit pour lui permettre de traverser lui permettre de continuer [au monde suivant.*

Ces courts témoignages ouvrent une fenêtre sur la façon dont différentes nations autochtones s'y prennent pour respecter certaines obligations juridiques à l'égard des enfants et des défunts. Dans bien des cas, pour arriver à respecter ces obligations, il faut connaître l'identité de la personne décédée, la façon dont elle est morte et l'endroit où son corps se trouve. Les protocoles peuvent varier d'une communauté à l'autre. Des cérémonies précises doivent être organisées selon le type de relation. Certains peuples ont des protocoles précis en ce qui concerne comment le défunt peut-être mis au repos, le lieu de sépulture, ou encore les offrandes d'objets médicinaux et de possessions pour aider l'esprit à réussir son voyage vers le monde des esprits. Le génocide associé au système des pensionnats indiens a entravé ces protocoles et a empêché les peuples autochtones de satisfaire aux besoins des défunts et de respecter leurs obligations au moment du décès de chaque enfant. Ces immenses bouleversements et continus ont eu de profondes répercussions sur le bien-être des enfants et sur leurs proches dans le monde des vivants. Pourtant, malgré les défis continus posés par les lois et les institutions non autochtones, les survivants, les familles et les communautés autochtones continuent de défendre les lois autochtones alors qu'ils s'emploient à retrouver les corps et les esprits des enfants qui n'ont pas encore été rapatriés et à en prendre soin.

Répondre aux besoins des enfants qui n'ont jamais été rapatriés

Beaucoup de participants au rassemblement ont parlé avec passion des enfants qui sont morts privés de leur famille, de leur culture et de leurs lois. Plusieurs ont abordé les mesures que peuvent prendre les différentes nations autochtones pour répondre aux besoins de ces enfants. L'Aîné cri Fred Campion a notamment expliqué ce qui suit :

> *Les enfants sont coincés dans ces endroits parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'apprendre leurs propres traditions et cultures, de grandir dans celles-ci et de développer un lien avec elles… Ils sont nés et morts dans l'innocence… Les membres des communautés doivent offrir leur aide à ceux à qui on a confié la responsabilité de tenir certaines cérémonies… Chaque communauté peut organiser un festin… les membres de la famille peuvent suivre le protocole […] ils peuvent appeler les enfants par leur nom pour les aider à retrouver le chemin de la maison… Dans toutes les nations, on nous confie ce genre de responsabilités et transmet des dons pour les accomplir.*

> *« On a une façon précise d'honorer les personnes qui nous quittent. On tient des cérémonies, on scande des chants. Mais on n'a pas encore pu le faire pour nos enfants qui sont enterrés dans des tombes non marquées. On n'a pas pu leur dire au revoir et les guider dans le respect de nos traditions sacrées. Les jours passent, mais la douleur reste.*
>
> – Scott Fox, jeune Pied-Noir

L'Aîné Keith Chiefmoon, Pied-Noir, a raconté un rite funéraire de son peuple

« On tient une cérémonie où l'on prononce le nom de chaque personne décédée et, comme la tradition le veut, on leur dit au revoir et bon voyage… Mais comme on ne sait pas comment ces enfants ont perdu la vie, on pense parfois qu'ils sont encore ici. C'est pour ça qu'on tient la cérémonie; pour leur permettre d'entreprendre leur voyage. »

– Aîné Keith Chiefmoon, Nation Kainai et Confédération des Pieds-Noirs

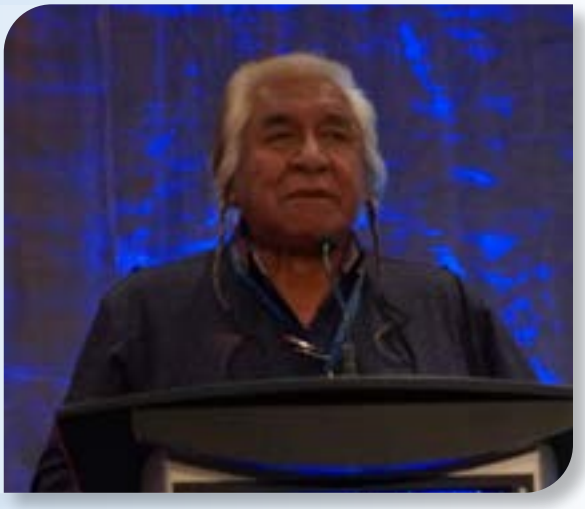

Les survivants, les familles autochtones et les communautés qui cherchent à retrouver les noms et les sépultures des enfants disparus ont recours à des principes juridiques autochtones pour les aider dans ce travail. À ce sujet, l'Aîné Tom Porter a expliqué ce qui suit :

> *Les enfants dont les tombes n'ont pas encore été retrouvées sont prisonniers de cet endroit. Ce qui leur est arrivé est tragique. C'est important de les retrouver pour les libérer. Chaque nation devra ensuite consulter ses Aînés les plus âgés, ceux qui connaissent encore l'histoire et les enseignements originaux du Créateur… pour savoir comment s'y prendre… C'est ainsi qu'on pourra libérer nos enfants. Et nous pourrons alors commencer notre travail pour nous assurer que plus jamais on ne perde ainsi nos enfants.*

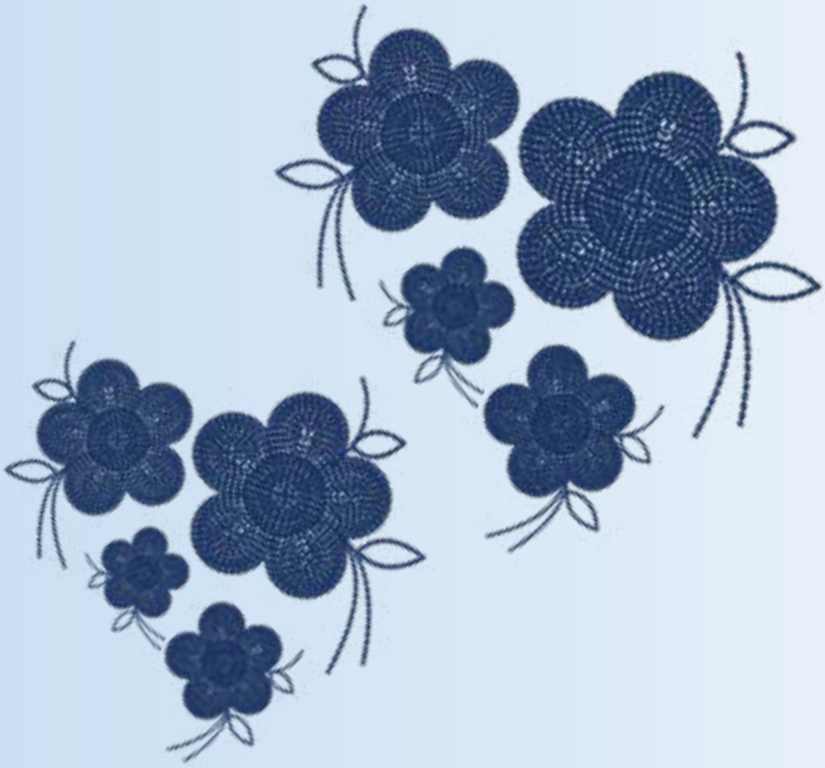

Faire respecter les lois cries dans les démarches de recherche et de protection des sépultures anonymes dans la Nation crie d'Onion Lake

Les démarches des communautés autochtones sont guidées par les lois autochtones. Eleanor Sunchild, avocate crie, C.R., Bernadine Harper, membre du conseil de bande, et l'Aînée Rose Watchmaker ont expliqué la façon dont la Nation crie d'Onion Lake s'appuie sur les lois cries dans son travail de recherche et de protection des enfants de la Nation qui n'ont jamais été rendus à leur famille après leur passage au pensionnat indien.

La Nation crie d'Onion Lake, qui chevauche la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan dans le territoire visé par le Traité no 6, comptait deux pensionnats indiens sur son territoire : le pensionnat St. Barnabas, exploité par ces institutions coloniales anglicane de 1892 à 1943, et le pensionnat St. Anthony, exploité par l'église catholique de 1894 à 1974. À la suite d'incendies, les deux établissements ont été reconstruits à un nouvel emplacement dans la communauté, et ont laissé derrière eux au moins quatre lieux de sépulture anonymes.

Bernadine Harper a décrit la façon dont la Nation crie d'Onion Lake s'y est prise pour amorcer les recherches :

> *Quand on a entamé ce processus, on a d'abord consulté les Aînés de la communauté, nos Gardiens du savoir et nos chefs de cérémonie. On a aussi consulté notre conseil des Aînés pour obtenir ses conseils et son soutien et pour qu'il nous guide dans notre travail. On s'est réunis avec eux à plusieurs reprises, on leur a expliqué le processus que nous entamions et ils ont prononcé leurs prières. Ils ont tenu leurs cérémonies pour s'assurer que nous faisions ce qu'il fallait… ce qui signifie qu'on devait passer par toutes les étapes… les Aînés nous ont dit de ralentir, parce que ce que nous entreprenions ne s'était jamais fait auparavant. Nous devons respecter les lois suprêmes avec lesquelles nous avons grandi. En tant que peuples des Premières Nations, nous sommes tous chez nous sur l'île de la Tortue. Nous sommes tous nés avec des dons et avons tous grandi avec des cérémonies et des protocoles. Ce sont des cérémonies et protocoles qu'ils voulaient que nous suivions.*

Bernadine a poursuivi en expliquant que les Aînés ont investi le soin, le temps et les connaissances nécessaires à l'application des lois cries au travail sans précédent et incertain de recherche et de protection de plusieurs générations d'enfants disparus. Les histoires orales et les souvenirs des survivants ont aidé la nation à cerner des lieux où effectuer des recherches. Les Aînés lui ont expliqué la façon dont les lois cries répondent aux besoins physiques, spirituels et sociaux des enfants, y compris ceux de leur famille et de leur communauté. Cette démarche a également aidé les dirigeants de la communauté à prendre des décisions techniques et logistiques complexes qui s'imposaient :

> *[Des enfants provenant] d'une dizaine de communautés de Premières Nations des environs [ont] été amenés… dans ces établissements… Le processus qu'on entreprenait était énorme, et c'est pour cette raison que les Aînés nous ont dit de ralentir… Il y avait des prières et des cérémonies à faire avant que l'on puisse poursuivre… Les Aînés nous ont dit de ralentir et d'attendre avant d'entamer les recherches par géoradar. Ils nous ont dit de ne pas déranger le repos des enfants… C'est pourquoi on a interrompu notre travail pendant un an et demi. On devait respecter le protocole afin de nous assurer que ce travail n'ait pas de répercussions négatives sur nos enfants, nos petits-enfants et nos générations futures.*

La nation a dû suivre des protocoles précis pour satisfaire aux besoins et aux obligations définis par les Aînés de la communauté. Bernadine a parlé de pakitinâsowin (cérémonies d'offrandes). Celles-ci ont été tenues avant que quiconque soit autorisé à accéder aux sites pour amorcer les fouilles :

> *Il y avait des enfants enterrés [là-bas], alors les Aînés devaient d'abord honorer ceux qui n'étaient jamais rentrés chez eux. Ils ont chanté quatre chants. Ce n'est qu'ensuite qu'ils nous ont donné le feu vert.*

Les lois autochtones de la nation prévoient aussi que celle-ci doit répondre aux besoins des familles, des chercheurs et des survivants. Ainsi, après chaque journée de fouille, une équipe de membres de la communauté aidait les gens à gérer leurs émotions, leurs souvenirs douloureux et leurs traumatismes. Dans les mots de l'Aînée Rose Watchmaker : « Encore aujourd'hui, on ne connaît pas toute l'ampleur de la souffrance vécue par les personnes qui ont fréquenté ces établissements. La plupart n'en ont jamais parlé. » Les processus juridiques cris offrent des espaces où l'on peut dévoiler la vérité dans le cadre de cérémonies.

Le processus de recherche de la Nation crie d'Onion Lake n'a pas pour seul objectif de trouver l'emplacement des tombes anonymes. Les conférenciers ont expliqué que selon les lois cries, il y a des droits de passage associés à chaque étape de la vie d'une personne. Bon nombre de ces droits n'ont jamais été transmis aux enfants disparus. Ce transfert de droits demeure une obligation que la communauté doit respecter. Citons à ce sujet les propos de Bernadine :

> *Les parents n'ont pas pu transmettre ces connaissances à leurs enfants. Ils n'ont pas pu leur transmettre les droits de passage. [Les enfants] ont été privés de leur droit à des funérailles en bonne et due forme. Il faut maintenant tenir ces cérémonies pour les enfants dont les tombes demeurent anonymes : allumer un feu sacré qui brûlera pendant quatre jours et chanter des chants pour aider les esprits à traverser vers le monde des esprits.*

La nation a aussi dû déterminer si elle pouvait rapatrier les enfants qui ont été enterrés à l'extérieur de la communauté et, le cas échéant, comment s'y prendre. Bernadine a expliqué la façon dont les Aînés de la communauté ont interprété les lois cries à cet égard :

> *Lorsqu'un enfant est enterré à un endroit, on doit le laisser à cet endroit. Mais on peut tenir des cérémonies pour appeler les esprits des enfants qui sont morts dans les pensionnats. On peut appeler leurs esprits et les renvoyer chez eux.*

Eleanor Sunchild, avocate crie, C.R., Bernadine Harper, membre du Conseil, et Rose Watchmaker, Aînée, présentent le processus de recherche de la Nation crie d'Onion Lake

Chaque nation a ses propres principes pour orienter les processus de recherche et aider les familles et la communauté à prendre des décisions difficiles, notamment en ce qui concerne la meilleure façon de rendre honneur, dignité et respect aux enfants disparus.

Il se peut que certains enfants ne soient jamais retrouvés, ou que l'identité de ceux qui le sont ne soit jamais déterminée. Certains conférenciers et participants au rassemblement ont évoqué les souvenirs de survivants d'une horrible réalité : celle de pensionnats indiens où les personnes à qui l'on avait confié le soin des enfants se débarrassaient des corps d'enfants et de bébés en les incinérant. L'Aîné Fred Campion a confié aux participants au rassemblement que sa grand-mère lui a raconté « qu'elle entendait parfois des bébés pleurer le matin ou la nuit, mais que, le lendemain matin, il n'y avait aucun signe du bébé ». Un autre survivant s'est aussi livré à ce sujet :

> *Les gens parlent de bébés qui seraient nés dans ces écoles. Des personnes qui ont fréquenté ces établissements ont dit avoir entendu des bébés pleurer la nuit, le matin, le soir. Et à l'époque, on chauffait avec des fournaises… et du bois. On dit qu'il y avait des bébés. Qu'on entendait des bébés pleurer pendant quelques minutes, puis, plus rien. On ne peut pas ignorer ces faits… Et quand on aborde les horreurs qui se sont produites à l'époque des pensionnats, il faut penser aux esprits. Les esprits des enfants. Dans notre langue, quand on parle de mort, on pense toujours aux esprits. Ces esprits nous parlent, les esprits des enfants qui ont été enterrés il y a longtemps, et même ceux des bébés incinérés.*

Pour s'acquitter de nos responsabilités juridiques envers ces enfants et leur famille, il faut découvrir et entendre la vérité. L'Aîné Fred Campion nous a dit qu'il voulait rendre hommage à sa grand-mère et s'en faire le porte-parole. Un autre participant a parlé du lien qui relie les enfants disparus à la terre : « La terre est sacrée… Si on veut parler de vérité, on doit parler de ces [enfants] qui n'ont jamais pu être enterrés. »

Il existe des protocoles et des pratiques qui nous permettent de déterminer et de faire respecter les responsabilités prévues par la loi, même dans ces circonstances très pénibles. L'Aîné Fred Campion a parlé du réconfort qu'apportent les cérémonies cries :

Aîné Fred Campion, Nation crie de Drift Pile

> *Nos traditions et cérémonies ont été ma planche de salut. Je sais qu'on peut demander au Créateur et à nos grands-pères et grands-mères comment tendre la main à ces enfants. Le Créateur connaît chacun des enfants qui viennent au monde. Lorsque ces enfants rentreront à la maison, je sais pertinemment qu'ils traverseront vers le monde des esprits.*

L'artiste anishinaabe Michelle Derosier a illustré la façon dont les lois autochtones aident les survivants intergénérationnels à porter de tels fardeaux et à s'en libérer dans son court métrage intitulé *A Boy and His Loss*. Elle a parlé des expériences individuelles et collectives dont elle s'est inspirée dans ce court métrage :

« Après l'annonce de la localisation de 215 [sépultures anonymes au pensionnat indien de Kamloops], ma mère m'a parlé de mon shoomis, mon grand-père… qui a fréquenté le pensionnat de Kenora. À ce moment-là, je ne connaissais encore rien des atrocités dont il a été témoin. En quelque sorte, nous étions tous en processus d'apprentissage. Je ne savais pas non plus l'incidence que ces révélations auraient sur ma vie. Ce n'est qu'après la localisation des 215 sépultures que j'ai appris que mon grand-père avait vu les responsables du pensionnat enterrer un bébé dans un contenant de beurre… Parfois, je pense qu'il y a dans ce bébé un peu de moi, un peu de nous tous. Que depuis, nous portons tous ce poids. »

– Michelle Derosier, Anishinaabe de la Première Nation Migisi Sahgaigan

Participant au rassemblement national

F. Veiller au respect des lois autochtones au sein et au-delà du système juridique canadien, et en dépit de celui-ci

Les lois des nations autochtones ont toujours été distinctes de celles des sociétés colonisatrices, distinction qui a été reconnue dans les premiers traités, qui prévoyaient qu'on la respecte. Cependant, par le passé comme aujourd'hui, les lois canadiennes ont été imposées aux nations autochtones, ce qui a eu des répercussions sur la capacité des nations de répondre à leurs besoins, de respecter leurs obligations et d'intervenir lorsque les lois sont violées. Cette réalité a orienté les discussions sur l'établissement, ou plutôt le rétablissement, de relations équitables entre les lois autochtones et non autochtones, ainsi que sur la nécessité de tenir les institutions canadiennes responsables du non-respect de leurs engagements. À cet égard, Scott Fox a expliqué que le colonialisme repose sur des structures et des processus par lesquels les gouvernements non autochtones ont miné, brisé et tenté de dissoudre les promesses faites dans les traités et les peuples autochtones avec lesquels ces traités ont été conclus. Or, il nous incombe de rappeler, d'affirmer et de faire respecter ces promesses en tant qu'« engagements sacrés et infranchissables » par l'exécution des lois autochtones.

Reconstruire des relations responsables

L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du dîner d'ouverture du rassemblement, le ministre de la Justice et procureur général du Canada de l'époque, David Lametti, a parlé de la responsabilité du gouvernement de « repenser son approche de la justice » et de son obligation de veiller au respect des lois autochtones. Cette obligation est explicitement énoncée dans les appels à l'action 42 et 50 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et dans la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui est entrée en vigueur le 21 juin 2021. Le ministre Lametti a reconnu que ces obligations ne sont pas nouvelles, mais qu'elles n'ont pas encore été pleinement respectées. En parlant des travaux de la CVR sur les enfants disparus et les sépultures anonymes, il a déclaré aux participants au rassemblement que le Canada « a entendu, mais qu'il n'a pas écouté. Et qu'il n'a pas agi. »

Le ministre Lametti a affirmé son engagement personnel à l'égard d'une nouvelle approche. Il a confié aux participants qu'il garde dans son bureau un mocassin blanc, lequel lui a été confié par le chef de la Fédération des nations autochtones souveraines, Bobby Cameron, en 2022, en souvenir des survivants des pensionnats indiens et des enfants innocents qui n'ont jamais été rapatriés. Le chef Cameron a gardé l'autre mocassin et a dit au ministre qu'il ne le lui remettra que lorsque le gouvernement fédéral aura respecté ses promesses en matière de justice à l'égard des peuples autochtones.

Les conférenciers ont soulevé plusieurs façons dont les institutions non autochtones (gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, églises et autres) peuvent et doivent aider les survivants, les familles et les communautés autochtones à accomplir le travail sacré de récupération des enfants disparus. Parmi les différentes mesures, mentionnons notamment la commémoration de la mémoire de ces enfants. Un participant a demandé la création d'un monument commémoratif :

> *Comme ce qu'ils ont fait pour les anciens combattants du Vietnam à Washington, pour ceux qui ont perdu la vie dans ces écoles. Mais aussi, tous les survivants. Pour honorer ou commémorer leur mémoire d'une façon ou d'une autre, parce que nous devons lever le voile sur ce qui s'est passé.*

Souvenons-nous de Joey Commanda, la « dernière victime » de l'Institut Mohawk

Le rassemblement a renforcé les exhortations aux gouvernements non autochtones à en faire davantage pour commémorer la mémoire des enfants qui ne sont jamais revenus des pensionnats indiens. Parmi ces enfants figurait Joey Commanda.

Joey est décédé en septembre 1968 lorsqu'il a été frappé par un train de banlieue à Toronto alors qu'il tentait de s'échapper de l'Institut Mohawk et de rentrer chez lui, dans la Première Nation de Pikwakanagan.

Le survivant Doug George-Kanentiio, l'ami de Joey, a raconté son histoire. Joey et son frère aîné Rocky ont été retirés de force de leur communauté algonquine en 1967 et envoyés à l'Institut Mohawk situé à près de 500 kilomètres de la communauté, où ils ont été déshabillés, fumigés, et se sont vu attribuer un numéro et un uniforme semblable à celui des prisonniers. Comme d'autres enfants contraints de fréquenter l'établissement, ils ont été victimes de châtiments violents, de malnutrition et de violence psychologique. Les frères ont essayé de rentrer chez eux à plusieurs reprises et ont fini par s'échapper ensemble. Rocky a été attrapé par la police et mis en prison, mais Joey a continué son chemin, longeant la voie ferrée vers sa communauté. Il avait parcouru plus de 100 kilomètres lorsqu'il est tombé et a été mortellement frappé par un train alors qu'il tentait de traverser la voie ferrée dans l'ouest de Toronto. Il avait 13 ans.

Les proches de Joey se sont battus pour que son décès fasse l'objet d'une enquête. Une enquête du coroner a mis au jour les tendances systémiques de violence physique et de traitement inhumain à l'Institut Mohawk. L'Institut a été fermé en 1970, et personne n'a jamais été tenu responsable de la mort de Joey.

Doug est l'une des nombreuses personnes qui ont milité pour que la vie de Joey, et les leçons que l'on peut tirer de sa mort tragique, soient commémorées à juste titre. En 2021, la sœur de Joey, Loretta Nadeau, a organisé une marche commémorative de trois jours entre le site de l'Institut Mohawk et le lieu du décès de Joey, suivie d'un convoi de véhicules. Loretta, Doug et des centaines de membres de la famille, de membres de la communauté et de défenseurs de Joey ont parcouru ensemble le dernier des 450 kilomètres restants jusqu'à Pikwakanagan.

Des voix commencent à se soulever en souvenir de Joey. Lors du souper d'ouverture du rassemblement, Jennifer McKelvie, mairesse adjointe de Toronto, a annoncé l'intention de la Ville de Toronto de renommer le pont situé près du lieu de décès de Joey en son honneur. Le pont Joseph Commanda commémorera le désespoir, le courage et la mort tragique de ce jeune homme prisonnier d'un système génocidaire. Cette commémoration témoigne également du dévouement des proches de Joey et de tous ceux qui se souviennent des enfants qui ne sont jamais revenus des pensionnats indiens et qui les honorent.

Bien que la reconnaissance par les gouvernements non autochtones des torts causés par le système colonialiste représente un pas en avant, les participants ont également souligné l'important travail qu'il reste à accomplir pour rétablir la confiance et le bien-être des Autochtones. Comme le soulignent les mots durs d'un participant, la réconciliation n'est pas chose faite, et le risque qu'elle soit utilisée pour déformer ou nier ce que l'État canadien, par ses lois et ses institutions, a fait aux peuples autochtones, sera toujours présent :

> *J'ai du mal à employer le mot « réconciliation ». Parce que ce mot pour moi suppose qu'il y a un différend ou un désaccord entre deux parties. Mais ce qui s'est produit ne découle pas d'un différend ou d'un désaccord. Non, ce qui s'est produit, c'est un génocide, dont nous souffrons encore aujourd'hui… On a voulu nous rayer de la surface de la Terre.*

Avant de pouvoir parler de réconciliation, les gouvernements et les autres entités non autochtones doivent d'abord nous aider à mettre au jour la vérité. Pour le chef inuit Jack Anawak, cela signifie que le gouvernement doit tenir sa promesse de reconnaître chacun des groupes autochtones comme des nations. Pour lui, la réconciliation doit être entière. « Une entière reconnaissance de notre langue, et de cette… tentative de génocide. »

D'autres ont cité des exemples plus concrets. D'une part, le manque persistant de transparence de la part des institutions responsables des pensionnats indiens a des conséquences profondes sur la capacité des peuples autochtones à respecter leurs obligations au titre de leurs propres lois, tant à l'égard des enfants disparus qu'à l'égard de leurs proches. Les participants ont insisté sur la responsabilité continue des églises de fournir les renseignements nécessaires. À ce sujet, un survivant a dit que :

> *[La vérité et la réconciliation] ne se concrétiseront réellement que lorsque les églises admettront ce qu'elles ont fait et l'endroit où nos enfants sont enterrés. Le frère [de ma belle-mère] fait partie des [garçons de ma communauté qui ne sont jamais rentrés chez eux]. Elle a maintenant vécu 86 hivers. J'espère et je prie pour que les représentants de l'église nous disent enfin où cet enfant est enterré – parce qu'ils le savent – afin que ma belle-mère puisse quitter ce monde en paix, sachant que son frère a été retrouvé.*

D'autre part, Doug George-Kanentiio affirme que les lois canadiennes doivent en faire davantage pour prévenir et réparer la profanation des corps, des esprits et des lieux de sépulture autochtones. Comme il en a discuté dans sa présentation, des données probantes montrent que l'accès aux sépultures anonymes associées aux pensionnats indiens risque constamment d'être refusé ou perturbé par des personnes et des institutions non autochtones. Comportement qui est ancré dans les antécédents colonialistes de dénigrement des terres et des systèmes de connaissances autochtones. Selon M. George-Kanentiio, « l'histoire des pensionnats indiens commence par les stéréotypes véhiculés par les colonisateurs… selon lesquels les peuples autochtones ne pouvaient être évolués ». Les sépultures volées et les artefacts funéraires et autres biens sacrés que des institutions non autochtones continuent de détenir sur l'île de la Tortue illustrent très clairement ce dénigrement. En s'appuyant sur son expérience du catalogage de près d'un million d'articles

à rapatrier des musées américains, M. George-Kanentiio a exhorté le gouvernement canadien d'adopter des lois qui appuieront pleinement le travail essentiel visant à trouver, à protéger et, ce qui est peut-être le plus important, à respecter la compétence juridique exclusive des Autochtones en ce qui concerne ces corps, esprits et lieux sacrés.

Poursuivant dans la même veine, il a souligné une vérité fondamentale à respecter si l'on veut parvenir à un nouvel équilibre entre les lois autochtones et non autochtones : bien que les lois canadiennes (c.-à-d. fédérales ou provinciales) puissent prévoir les conditions nécessaires au fonctionnement des autorités autochtones, elles ne peuvent pas – et ne devraient pas – viser à réglementer le travail qui relève entièrement des autorités autochtones. Il incombe aux peuples autochtones, conformément aux lois autochtones, de répondre aux besoins des enfants et de s'acquitter de leurs obligations à l'égard de ce travail sacré. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est de prendre soin du corps et des esprits des enfants, ainsi que des terres où ils reposent.

« Nos enfants doivent nous être rendus. Ce n'est que lorsque nous aurons récupéré leurs dépouilles que nous pourrons faire progresser la réconciliation; non pas la réconciliation avec le peuple canadien ou le gouvernement fédéral, mais la réconciliation avec les esprits des enfants qui ont été volés à l'étreinte de notre Mère la Terre. »

– Doug George Kanentiio, Mohawks d'Akwesasne

Bien que les gouvernements d'État ne puissent assumer de responsabilités juridiques autochtones, ils sont responsables des torts causés par leurs lois, leurs actions et leurs agents coloniaux. Comme l'a fait remarquer un participant :

> *Pour que justice soit rendue aux enfants des pensionnats indiens qui ont été assassinés dans ces établissements, le Canada [doit] faire en sorte que les personnes concernées soient tenues responsables. Ces personnes sont toujours en vie, et cachent leurs actes criminels derrière des lois et des politiques créées par le gouvernement canadien. Pour que nous puissions obtenir justice, ces personnes doivent répondre de leurs actes devant les tribunaux canadiens.*

Les préjudices et les torts causés aux enfants qui n'ont jamais été rapatrié des pensionnats indiens doivent être étudiés, évalués et réparés tant par des cadres juridiques canadiens qu'autochtones.

Justice et réparations pour les enfants disparus

Koren Lightning-Earle (Blue Thunderbird Woman, Nation crie de Samson) et Hadley Friedland, Ph. D., du Wahkohtowin Law and Governance Lodge de l'Université de l'Alberta, ont animé une séance interactive sur la responsabilisation et la justice pour les enfants disparus. En petits groupes, les participants de diverses nations ont répondu à la question « Quels sont selon vous les facteurs dont il faut tenir compte dans le cheminement vers la justice et la réparation pour les enfants disparus? » Les idées soulevées ont été regroupées dans six catégories thématiques :

1. Le dévoilement de la vérité

La vérité – profonde, complète et globale – est une condition préalable essentielle à la justice La vérité, à la réparation et, éventuellement, à la réconciliation. Les participants ont insisté sur l'importance d'un vaste effort d'éducation du public. Cet effort doit inclure des programmes d'éducation et un véritable plan national en matière d'éducation et de guérison. La vérité s'enracine dans l'écoute des survivants.

2. Le chemin de la vérité

Comment les personnes qui dirigent ce travail sacré s'y prennent-elles pour trouver les vérités dont nous avons besoin et les suivre? Pour lever le voile sur l'identité des enfants disparus et leur emplacement, il nous faut réunir les preuves scientifiques, les registres consignés et les histoires orales. Comme l'a dit un participant, « c'est grâce aux histoires orales que nous savions que les enfants disparaissaient, et c'est dans les histoires écrites que nous trouverons des réponses ». Ce travail nécessite un effort de recherche dirigé par les communautés et des consultations menées dans le respect des lois, des approches et des décisions autochtones. Il nous faut déterminer l'identité des enfants qui se trouvent dans tous les sépultures anonymes. Il nous faut trouver tous les enfants.

3. Un financement renouvelable

Le travail sacré de recherche et de récupération des enfants disparus ne peut reposer sur des fonds assortis d'échéances ou de conditions imposées par le gouvernement. Les participants ont demandé que le gouvernement fédéral fournisse un financement de base à l'appui des enquêtes et de la guérison, en précisant que ces enquêtes doivent être menées dans le respect des autorités et des lois autochtones. Même si on ne pourra peut-être jamais réparer les torts causés à ceux qui ont perdu des proches, les gouvernements devraient verser aux familles et aux communautés une indemnisation matérielle, tant sur le plan financier que par la restitution de terres.

4. Les voies culturelles de la guérison

Le processus de guérison des Autochtones doit prendre appui sur les connaissances, l'expertise et les lois autochtones. Ainsi, la guérison passera par les cérémonies, le rétablissement des liens intergénérationnels, les activités axées sur le territoire, l'accès à des conseillers et à des professionnels de la santé autochtones, ainsi que des occasions de réapprendre et de raconter des histoires familiales qui rendent hommage à la mémoire de nos enfants disparus et la commémorent.

5. Le respect des lois naturelles

Les participants ont choisi d'utiliser les « lois naturelles » plutôt que les « lois autochtones » pour reconnaître les enseignements des Aînés, lesquelles sont ancrées dans le territoire. Les lois naturelles sont fondées sur les conséquences naturelles qui, selon les circonstances, peuvent être dures, mais ne sont jamais arbitraires. D'une part, les nations et les autorités autochtones ont le mandat de prendre des décisions et de contrôler les processus en fonction de leurs propres lois et de leurs relations juridiques avec le territoire, leurs proches et les autres êtres. D'autre part, les gouvernements et les personnes non autochtones ont la responsabilité de comprendre, d'accepter et de respecter ces lois dans la mesure où elles s'appliquent à eux.

6. Responsabilisation et reconnaissance de la vérité

Les participants ont discuté de la façon dont les lois autochtones, canadiennes et internationales peuvent nous aider à faire en sorte que les personnes qui ont joué un rôle dans les torts et les séquelles associés aux pensionnats indiens soient tenues responsables de leurs actes. Ce qui est arrivé aux enfants dans les pensionnats est profondément répréhensible et illégal en vertu de chacun de ces cadres juridiques. Les participants ont demandé au gouvernement fédéral d'admettre sa responsabilité dans ce génocide et de déposer des accusations au criminel contre toutes les personnes responsables. Cela peut aller jusqu'à l'arrestation et l'extradition de celles qui ne vivent plus au Canada. Les institutions doivent-elles aussi être tenues responsables. Les participants ont demandé s'il serait possible de recourir à des institutions juridiques internationales, comme la Cour pénale internationale, ou encore à des outils internationaux en matière de droits de la personne, pour imposer aux gouvernements ou aux responsables des églises dissidents d'assumer leurs responsabilités.

Responsabilisation et droit canadien

> *« Si le gouvernement canadien s'attend à ce qu'on fasse respecter nos lois, on doit aussi le tenir responsable de faire respecter ses propres lois… il y a beaucoup de comptes à rendre et de responsabilités à assumer. »*
>
> – Un participant

Parmi les participants au rassemblement, des survivants, dirigeants, Aînés et matriarches qui ont fait valoir leurs lois et leurs obligations juridiques à l'égard de ce travail sacré ont demandé aux Canadiens de faire de même à l'égard de leurs propres lois et obligations. Cette demande a été formulée dans des discours publics, lors de négociations politiques et sous forme d'actions en justice.

La responsabilisation est possible grâce à la persistance des survivants qui ne laissent personne réduire au silence les vérités – les leurs et celles des personnes qui ne sont plus là pour témoigner. Le survivant Piita Irniq a affirmé avec ardeur que cette question ne concerne pas seulement les peuples autochtones, mais qu'elle figure au cœur de l'histoire et des lois du Canada. « Les Canadiens ont le droit et le devoir de savoir ce qui nous est arrivé dans les pensionnats indiens… Ce drame ne fait pas seulement partie de l'histoire des Autochtones, mais aussi de celle du Canada. » Il a raconté sa propre expérience :

> *On m'a kidnappé en plein jour, devant mes parents… C'était le début de la fin pour moi. La fin de ma langue, de ma culture, de ma spiritualité inuite, de ma pratique du chamanisme et des pratiques traditionnelles auxquelles j'étais habitué pour la guérison et l'établissement de relations spéciales avec les animaux, la terre, notre passé et notre avenir. L'objectif était de nous assimiler au monde qallunaat [blanc], de nous reprogrammer comme des Européens. Nous ne devions jamais retrouver ce que nous avions perdu. Les pensionnats ont entraîné des traumatismes. Pour chacun d'entre nous.*

Piita a également raconté l'histoire d'une famille dont la fille n'est jamais revenue du pensionnat :

> *Comme les autres parents, [sa mère] l'a attendue et est allée à la rencontre de l'avion qui ramenait les enfants dans la communauté pour l'été. Mais sa fille n'est jamais descendue de l'avion. Les religieuses n'ont jamais dit à ses parents ce qui s'était passé. À ce jour, sa famille ne sait toujours pas où elle se trouve, où elle est enterrée. C'est arrivé entre 1960 et 1962. L'église catholique romaine et le gouvernement doivent être tenus responsables de leurs actes.*

Tout au long du rassemblement, nous avons entendu de nombreux autres témoignages de perte, de résilience et d'espoir. Certains d'entre eux ont été livrés sous forme de chants, de films et d'art visuel. L'artiste mohawk Gary Miller, de la Nation Cayuga, a présenté son dur récit des onze années qu'il a passées à l'Institut Mohawk dans une puissante exposition de tableaux et de croquis affichant au grand jour la vérité des sévices que d'autres enfants et lui-même y ont subis. Gary a mentionné que :

> *Les pensionnats indiens au Canada étaient l'une des techniques du génocide colonial des colons. Ils se sont servis de l'« éducation » comme arme politique pour détruire les identités et les esprits des enfants autochtones. C'est l'une des multiples armes qu'ils ont utilisées pour remplacer la population autochtone et saisir ses terres, ses territoires et ses ressources. Une façon de détruire une population est de lui retirer ses enfants pour les cloîtrer dans des établissements fermés et perturber leur développement par la violence..*

La responsabilisation passe par l'écoute et la reconnaissance de ces vérités, que les survivants ont si courageusement gardées et communiquées. Ces vérités sont maintenant transmises par les générations plus jeunes. Notamment, Meghan Metz, représentante des jeunes de la Première Nation Haisla, a dénoncé les crimes commis par le révérend George Raley, l'un des agents de l'église sur le territoire de la Première Nation Haisla à l'époque du système des pensionnats indiens. Elle a décrit la façon dont il a dénigré et manipulé les obligations juridiques et les identités de son peuple à son avantage pour voler et vendre ses biens sacrés :

> *Il a dit à mes ancêtres qu'ils ne seraient pas acceptés au ciel s'ils gardaient leur nom indien et s'ils continuaient d'accorder de l'importance à leurs trésors. Il a exercé des pressions sur les gens de mon peuple pour qu'ils brûlent tous leurs biens : masques, boîtes de bois cintré et autres objets sculptés. Aussi, si mes ancêtres ne lui remettaient pas d'eux-mêmes ces objets par crainte de ne pas être acceptés au ciel – crainte qu'il avait lui-même introduite dans leur esprit –, il les leur prenait tout simplement. Ainsi, il les manipulait pour les convaincre de se débarrasser de leurs biens, simplement pour ensuite les récupérer et les vendre directement à des musées.*

Meghan a fait remarquer que la « collection Raley » figure toujours au Musée d'anthropologie de l'Université de la Colombie-Britannique, laquelle réunit des centaines d'objets volés des nations avec lesquelles le révérend a interagi. Alors qu'il n'est plus en vie pour être traduit en justice, ses crimes continuent d'avoir des conséquences tangibles, qu'il ne faut pas oublier ni laisser se perpétuer.

Là où les autres méthodes de rétablissement de relations équitables échouent ou ne sont pas possibles, les gardiens des lois autochtones demandent que justice soit faite par l'entremise des tribunaux canadiens. Deux affaires qui sont actuellement devant les tribunaux et qui concernent le système juridique colonial ont été abordées au rassemblement. L'une concerne la protection des corps, des esprits et des terres autochtones, et l'autre concerne la reconnaissance et l'indemnisation des préjudices causés par les pensionnats indiens.

Kahentinetha, Kanien'keha:ka Kahnistensera (Mère Mohawk)

Kahentinetha et Kwetiio sont deux Kanien'keha:ka Kahnistensera (Mères mohawks) qui, en tant que membres du feu du Conseil des femmes, défendent et soutiennent l'acte constitutif de la confédération Rotinonhsonni et son système décisionnel consensuel fondé sur le clan. En vertu de la kaianere'kó:wa (Grande Loi de la paix), elles sont les gardiennes de thequenondah (les deux montagnes, ou le Mont-Royal), dans la ville qu'on appelle aujourd'hui Montréal, y compris des corps et des esprits des enfants d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Les Kanien'keha:ka Kahnistensera se sont jointes à des membres du Rotiskenrakehte (le feu des hommes) pour demander à la Cour supérieure du Québec qu'elle

ordonne de suspendre le réaménagement de l'Hôpital Royal Victoria par l'Université McGill. Dans les années 1950 et 1960, cet hôpital, construit sur le territoire d'un village iroquoien précolonial, abritait un institut psychiatrique qui menait des expériences médicales sur des patients, y compris des enfants autochtones, sans leur consentement. On croit que certains de ces enfants ont été envoyés là-bas à partir des pensionnats indiens et des foyers fédéraux, et que certains n'en sont jamais revenus. Comme les Kanien'keha:ka Kahnistensera l'ont expliqué :

Kahentinetha, Kanien'keha:ka Kahnistensera (Mère Mohawk)

> *Les lois canadiennes et leur objectif… manquent crûment de transparence… Les lois qui concernent les Autochtones devraient être encadrées par les Autochtones. C'est notre terre. L'Île de la Tortue est notre terre. Mettons-nous au travail, accomplissons notre devoir.*

En octobre 2022, les Kanien'keha:ka Kahnistensera ont réussi à stopper le réaménagement de l'hôpital jusqu'à ce qu'un plan approprié ait été mis en place pour veiller à la protection des corps et des esprits des personnes qui auraient pu être enterrées dans des tombes anonymes sur le terrain de l'hôpital.

Kwetiio a parlé des obligations juridiques que les Kanien'keha:ka Kahnistensera cherchent à faire respecter. Ces obligations visent le territoire, les peuples et les traités :

> *La terre est notre Mère. La seule façon de [la protéger] est par l'application de nos lois d'origine… Parmi nos façons de faire figurent le Teioháte, la ceinture wampum à deux rangs… Les onkwehonwe (premiers peuples) ont établi notre loi d'origine, la Kaianere'kó:wa. Nos deux peuples auraient vécu en harmonie l'un avec l'autre s'ils avaient suivi leur propre chemin… Jamais nous n'aurions dû nous ingérer dans les affaires, les cultures et le mode de vie de l'autre. Nous, Kanien'keha:ka Kahnistensera, prenons notre rôle très au sérieux. C'est notre devoir, en tant que Kahnistensera nées sous les enseignements de la Kaianere'kó:wa… de nous occuper des Ratiksa'okón:'a, les enfants – du passé, du présent et du futur.*

Dans une autre province et dans un contexte différent, les survivants métis qui ont été forcés de fréquenter le pensionnat de l'Île-à-la-Crosse, en Saskatchewan, et leurs proches affirment leurs vérités, leurs identités et leurs obligations alors qu'ils continuent de militer pour obtenir une reconnaissance et une indemnisation des gouvernements fédéral et provinciaux. Jordyn Burnouf a déclaré au nom des survivants qui ont intenté un recours collectif que les questions fondamentales de responsabilisation ont été occultées par les gouvernements fédéral et provincial, qui « se renvoient la balle », attribuant la responsabilité du pensionnat à l'autre. Les gouvernements tentent en outre de nier leur responsabilité en faisant valoir que le pensionnat est « plus vieux que le Canada ou la Saskatchewan ». Jordyn a souligné à la fois la profondeur de la douleur et la résilience des survivants :

> *Ce préjudice nous suit depuis sept générations… Nous n'avons pas accès aux renseignements qui nous permettraient de suivre notre lignée et notre histoire… [mais] grâce à votre aide et à la voix forte de nos Aînés et de nos survivants, les choses changent.*

Ce changement vise à inclure les droits et les obligations juridiques des Métis à l'égard du territoire :

> *Il y a encore tellement à faire. Nous avons commencé par déterminer que « nous voulons une indemnisation, une reconnaissance ». Et nos survivants ont soulevé la question du territoire. … Le secteur de l'énergie, notamment, nous prend nos terres et nous force à nous réinstaller ailleurs. Et cela fait du tort à notre peuple. En compensation, on reçoit des miettes… L'an dernier, lors d'une rencontre avec [le ministre des Relations Couronne-Autochtones, Marc] Miller, on a eu l'occasion de lui dire que de nous déplacer ainsi nous déracine et nous déconnecte de notre culture et de notre langue, qui sont liées à notre territoire. Si le Canada et les provinces devaient assumer la responsabilité de ces torts, tout le pays serait ébranlé. Ce qu'on veut, c'est qu'on reconnaisse et comprenne nos droits… Et ce n'est pas une demande. C'est un droit inhérent.*

Les répercussions de l'incapacité des gouvernements à reconnaître et à indemniser comme il se doit les survivants du pensionnat de l'Île-à-la-Crosse ne font qu'empirer avec le temps. Le survivant Emilien Janvier a évoqué les conséquences associées au fait de « nous battre pendant toute notre vie » :

> Regardez-nous et reconnaissez qu'on est des personnes. Des êtres humains. Pas des numéros. Indemnisez-nous et présentez-nous vos excuses. On veut avancer, tourner la page sur ce sombre chapitre de notre vie. Pouvoir nous coucher le soir sans avoir à penser à ce qui s'est passé.

« On [les Métis] a perdu notre langue, notre culture, notre identité. Tout ce qu'on demande, c'est qu'on reconnaisse ce qui s'est passé. Qu'on nous reconnaisse. Nos survivants veulent tourner la page… aucun enfant ni aucun survivant ne devrait être laissé pour compte. »

– Louis Gardiner, survivant du pensionnat de l'Île-à-la-Crosse

Ainsi, il est primordial de promouvoir la justice et la responsabilisation par l'entremise des tribunaux et des institutions du Canada. Parallèlement, les participants ont aussi reconnu, de diverses façons, que ces voies sont limitées et qu'elles ne pourront jamais servir au respect des lois, des besoins et des obligations des Autochtones.

À ce sujet, Sara Mainville a fait remarquer que « les lois canadiennes sont oppressives et contrôlantes. Et on ne veut pas que nos propres lois le deviennent ». Kwetiio a abondé dans ce sens, en parlant de sa propre expérience avec les tribunaux canadiens :

> *Ces tribunaux provinciaux et fédéraux ne sont pas adaptés à nos peuples… Ils ont été créés sur la base d'un système visant à nous exterminer et à nous prendre notre Mère. Nous devons nous en remettre au Créateur. À nos traditions, à nos pratiques ancestrales, à la Kaianere'kó:wa… Le droit autochtone n'a pas sa place dans le droit canadien.*

L'Aîné Keith Chiefmoon a parlé de l'expérience des Ga Na à la suite des annonces publiques relatives aux enfants qui ont trouvé la mort dans les pensionnats indiens, en soulignant que, là où le droit canadien a failli, les Pieds-Noirs ont veillé à s'acquitter de leurs obligations juridiques :

> *Il est totalement inacceptable [que] les parents n'aient jamais été avisés [du décès de leurs enfants]… Cela soulève une question : qui donc devait être avisé en vertu de la loi? À ce moment-là… on ne considérait pas les Pieds-Noirs comme des personnes… Il y avait pourtant des lois en place. Pourquoi personne n'a été avisé? Par ailleurs, lorsqu'on a appris que des [sépultures anonymes] se trouvaient dans notre réserve, on a reconnu qu'on devait tenir une cérémonie pour rendre hommage à ceux qui étaient décédés.*

Favoriser la réconciliation par les lois autochtones

Les conférenciers ont souligné que la réconciliation nécessitera des mesures de responsabilisation et des processus juridiques harmonisés aux lois autochtones. L'Aîné cri Fred Campion a laissé entendre que la participation de toutes les parties concernées aux processus pourrait contribuer à la réconciliation :

> *J'espère que les non-Autochtones seront informés [des discussions que nous aurons tout au long de ce rassemblement], et tout particulièrement les gouvernements et les églises à l'origine de ces actes, afin qu'ils participent au processus. Je suis certain qu'ils sont eux aussi horrifiés par ces découvertes et rongés par la culpabilité et la honte. Si on veut avancer, il faudra aider toutes les personnes touchées au Canada à aller de l'avant.*

Performance artistique : *Bring the Children Home*, chanson écrite et produite par Michael Etherington

Les participants ont transmis ce message sous diverses formes, notamment en musique, par la puissante chanson ***Bring the Children Home***, livrée par Michael Etherington, artiste cri omushkego. Comme l'Aîné Fred Campion, Michael a dit avoir l'espoir que son message soit entendu à grande échelle : « Je souhaite que ce processus soit réparateur non seulement pour notre communauté, mais aussi pour tous les Canadiens et Canadiennes. »

La responsabilisation et l'exercice de la justice sont des étapes qui s'imposent et qui ne peuvent être déléguées, diluées ou contournées. Les conférenciers et les participants ont demandé aux gouvernements, aux églises et à tous les Canadiens d'appuyer avec intention les lois autochtones dans le cadre de ce travail sacré. Ce qui signifie qu'il faut écouter, apprendre et s'assurer de ne pas nuire au processus. Cela signifie également qu'il faut répondre aux besoins et aux obligations énoncés dans les lois autochtones.

Les participants au rassemblement ont souligné la nécessité que cette demande soit entendue, pour les enfants du passé, du présent et de l'avenir. Kahentinetha a notamment insisté sur l'importance d'agir :

> *Il y a beaucoup à faire et nos enfants nous regardent… ils voient que rien n'est fait et ils attendent qu'on agisse. Au-delà d'en parler, quelles actions prendra-t-on? Il est temps de s'affirmer et de sortir du cadre juridique canadien.*

Certains participants au rassemblement ont également expliqué comment leurs lois autochtones continuent d'offrir aux personnes et aux entités responsables des torts causés par système pensionnats indiens des occasions de demander et d'obtenir le pardon. À ce sujet, un participant a décrit le défi auquel nous sommes tous confrontés. Selon lui, les Autochtones et les non Autochtones ont des responsabilités distinctes, certes, mais connexes :

> *[Les pensionnats indiens ont essayé] de « tuer l'Indien dans l'enfant ». Maintenant, on doit faire le contraire. Remettre l'Indien dans l'enfant. Cette responsabilité revient à nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, mais aussi aux personnes qui sont arrivées sur nos terres et avec qui on doit les partager. Leur responsabilité est de n'épargner aucune dépense ni aucun effort pour nous aider à ressusciter l'Indien dans l'enfant.*

Bien qu'il ne s'agisse ni d'un acquis ni d'une garantie, le pardon est un principe dans de nombreux systèmes juridiques autochtones. Les conférenciers et les participants ont discuté de la façon d'appliquer ce principe, même dans ces circonstances très difficiles. L'Aîné Keith Chiefmoon a notamment expliqué ce qui suit : « Nos enseignements et nos récits de la création mettent l'accent sur le pardon… Ce n'est pas facile. J'ai vécu un traumatisme… mais l'un des dons sacrés que le Créateur nous a accordés inclut le pardon. » Un autre participant a parlé du pardon chez les Nêhîyaw (Cris) :

> *Je sais que c'est souvent difficile de pardonner. Dans notre langue, « pardon » se dit pônêyihtamowin. Nous avons 44 enseignements, tous très simples. À divers moments de ma vie, je les ai appelés commandements ou lois. Ils nous sont transmis par le Manitou et forment notre mode de vie. Le premier est sâkihitowin : aimez-vous les uns les autres. Même si vous n'en connaissez qu'un seul, vous connaîtrez tous les autres si vous l'appliquez tout au long de votre vie. Pônêyihtamowin fait partie de ces enseignements.*

Participants au rassemblement national

LILLIAN

G. Nos lois, sous notre gouvernance

L'éducatrice haudenosaunee, Wendy Hill, a présenté un vibrant résumé de la douleur, mais aussi de l'intention derrière les responsabilités juridiques qui poussent les Autochtones à entreprendre ce travail sacré :

« Nous avons tous été touchés. Ceux qui n'ont jamais pu rentrer à la maison ont été privés de leur famille. Privés de toutes ces choses qui importent… Depuis longtemps, la tristesse nous afflige… Il est temps de nous en servir pour nous lever, clamer notre vérité, recommencer à vivre de la bonne façon : à la façon de notre peuple. »

– Wendy Hill, guérisseuse traditionnelle, Nation Cayuga

Plutôt que de nous détruire, le système indiens a renforcé notre détermination et les lois qui nous guident. Le chef inuit et survivant Piita Irniq a ainsi témoigné :

> *Nous ressentons la douleur de nos prochains, car nous sommes tous liés par nos valeurs et notre empathie. Nous refusons que d'autres soient ainsi accablés, intimidés, dévalorisés, isolés ou maltraités de quelque façon que ce soit. Jamais plus… Mais de cette immense douleur, nous pouvons tous tirer des leçons. De notre souffrance est née la perspicacité, la compassion pour les autres et une ferme détermination à aller de l'avant; en faisant preuve d'autant plus de sensibilité et de gentillesse à l'égard des autres. De notre frustration et de notre isolement, la volonté de reconnaître ce qui s'est passé et de l'affronter, plutôt que d'éviter l'inévitable et de continuer à souffrir en silence. De notre croyance profonde en la survie et la résilience, un désir sincère de tendre la main et d'aider les autres à progresser. De notre ostracisation, un besoin profond d'établir des liens avec les autres et de réaffirmer notre propre identité tout en respectant la diversité. De notre douleur, une sensibilité à l'égard d'autres qui ont souffert.*

Les participants et les conférenciers ont discuté des moyens, tant généraux que particuliers, qu'utilisent les survivants, les familles autochtones et les communautés pour exercer et faire respecter leurs lois. Comme l'a fait remarquer et titulaire de la Chaire Loveland en lois autochtones John Borrows, le processus commence avec l'intention et la détermination d'accomplir, ensemble le difficile travail de reconstruction et d'application de nos lois : « Nous élaborons nos lois ensemble… ce qui fait de nous des agents et architectes de la loi, et non son objet. » Il nous a encouragés à tirer un but de la « souffrance, de la douleur et de la perte incommensurables » causées par le système indien.

> *Toutes ces personnes qui ont été envoyées aux pensionnats et arrachées à la vie avant leur temps… Comment les honorer? En nous faisant leur porte-parole, en racontant notre cœur; notre vérité. En s'aimant les uns les autres. En faisant preuve d'indulgence les uns envers les autres. En étant honnêtes. En agissant avec intention. En faisant preuve de courage.*

Diandre Thomas-Hart, représentante des jeunes, a rappelé aux participants au rassemblement que : « Ce travail est compliqué. Il nécessite que l'on revienne aux enseignements fondamentaux qui nous unissent. »

En effet, bien que les lois autochtones soient inhérentes aux Autochtones et durables, leur application exige temps, efforts et dévouement. À ce sujet, l'avocate anishinaabe Sara Mainville a expliqué la façon dont les communautés visées par le Traité no 3 ont puisé dans les connaissances et le processus traditionnel de prise de décisions pour répondre aux besoins contemporains alors que le peuple s'emploie à créer une loi sur la santé :

> *Nous avons tout ce dont nous avons besoin pour créer un enseignement, une loi… toutes les personnes pertinentes se réunissent pour prendre une décision, puis se déroule la phase visant les « chasseurs, cueilleurs et guerriers », qui vise à s'assurer que tous les plans sont en place pour l'adoption de la loi. Enfin, une fois que la loi est créée, on tient une cérémonie [pour veiller] à ce que tout le monde est en accord avec la loi et la soutient…*

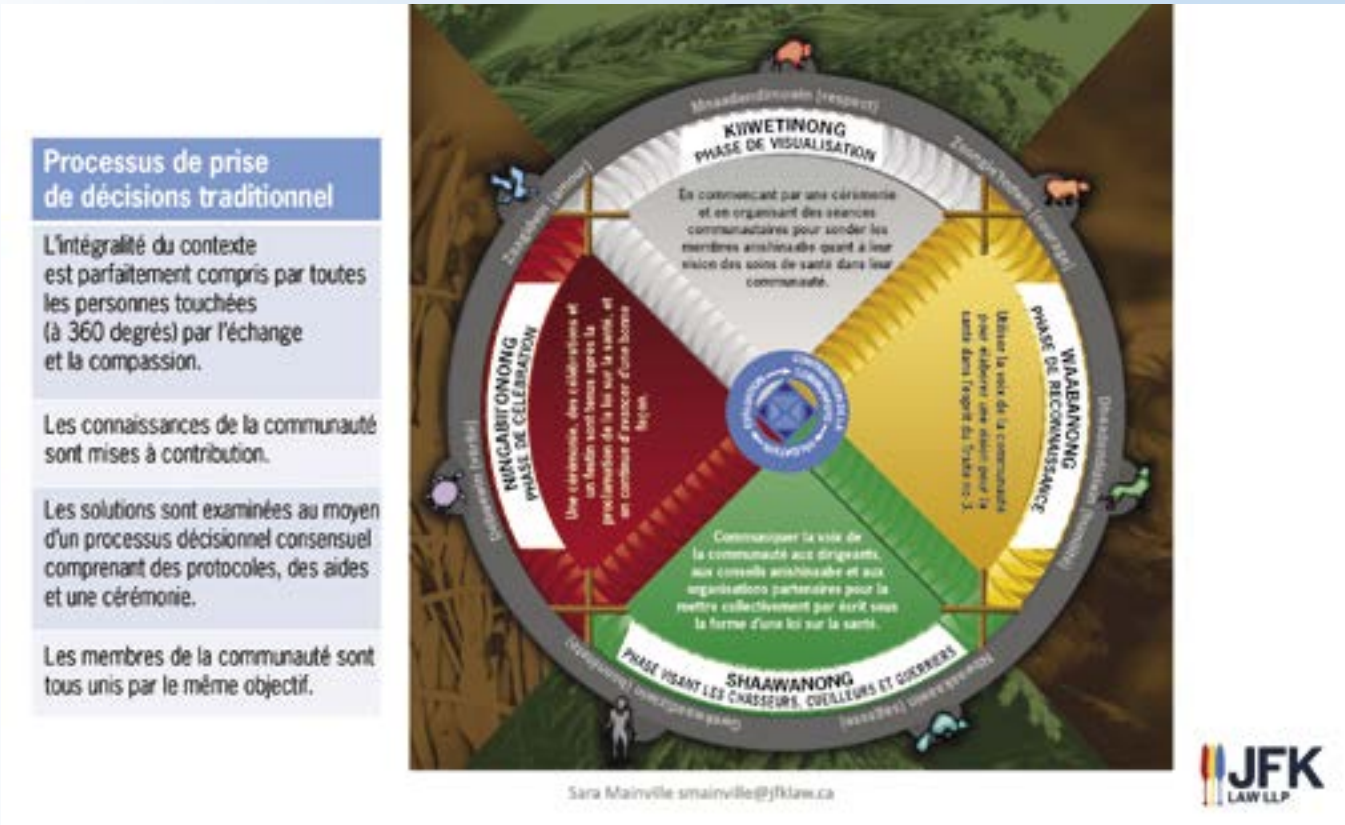

Diapositive de la présentation de Sara Mainville illustrant la roue décisionnelle de la loi sur la santé en vertu du Traité no 3

Sara a suggéré que l'on applique un processus semblable aux discussions difficiles que l'on doit tenir et aux décisions difficiles que l'on doit prendre quant à la voie à suivre au sujet des enfants disparus et des sépultures anonymes. Elle a également souligné l'importance de prendre tout le temps nécessaire pour élaborer les lois qui orienteront adéquatement ce travail :

> *On prend beaucoup de temps pour accomplir chaque chose. Parce que l'un des premiers enseignements de nos Aînés est d'accorder soin et attention à tout ce que l'on fait. Ces interactions personnelles et ces discussions constantes sont très importantes. On doit faire les choses correctement.*

Les participants ont également souligné qu'il est important que le travail médico-légal et le rapatriement soient dirigés par des Autochtones :

> *Quelle est la place de nos lois sacrées dans tout ce processus? Ce travail ne peut être défini par un mandat, un échéancier ou un montant d'argent… C'est notre processus. Il devrait être défini par nos mécanismes… On doit prendre notre temps… viendra le jour où l'on sera prêts à trouver ce que nous cherchons, ce qui nous appartient de plein droit.*

Un autre participant a exprimé sa reconnaissance à l'égard de la technologie de géoradar qui viendra faciliter les recherches, en soulignant toutefois que l'on ne doit pas oublier nos cérémonies.

Au nom de nombreux participants au rassemblement, Kwetiio a exhorté les nations à exercer les lois et les pouvoirs autochtones pour faire avancer ce travail sacré, ainsi que les efforts globaux de décolonisation des esprits, des relations et des terres autochtones :

> *Ce qu'on fait, on le fait pour nos générations futures. N'oublions jamais notre lien avec la Terre, ce qu'elle nous donne et les obligations dont on doit s'acquitter en retour. Arrêtons de supplier et faisons notre devoir. Arrêtons de supplier pour n'obtenir que des miettes. Faisons notre travail, utilisons nos méthodes ancestrales… [elles] sont toujours là, avec nous. Nous sommes toujours là. Nous devons simplement nous affirmer… surmonter ces moments difficiles pour accomplir [ce travail].*

L'application efficace des lois autochtones dépend également de la détermination des vérités et de la prise de décisions par les Autochtones. Comme l'a souligné un participant :

> *Dans notre processus, nos Aînés ne jouent pas le rôle de conseiller, mais bien celui de décideur. Parce qu'ils connaissent notre histoire orale. On ne laissera aucun système juridique ni aucun gouvernement remettre en doute notre histoire… La vérité viendra de nous. De notre peuple.*

H. Recommandations et prochaines étapes

Ce quatrième rassemblement a mis l'accent sur les principes fondamentaux, les forces et l'autorité des lois autochtones qui doivent servir à guider le travail sacré de localisation des sépultures anonymes et de récupération des enfants disparus. En parallèle, les conférenciers et les participants ont fait part de leurs recommandations sur la façon dont les lois et les institutions canadiennes peuvent appuyer les communautés dans ce travail.

> *« On a dit au gouvernement : Donnez-nous les outils. Nous devons nous guérir nous-mêmes. Nous avons seulement besoin des outils… Nos peuples se sont exprimés, nos Aînés ont parlé. Nous devons nous guérir nous-mêmes. Nous connaissons nos gens mieux que quiconque. Nous connaissons nos enfants. »*
>
> – Louis Gardiner, survivant

Le survivant Doug George-Kanentiio a décrit les façons dont les cadres juridiques du Canada doivent tenir compte du risque continu pour les corps et les esprits des enfants autochtones qui n'ont jamais été rapatriés des pensionnats indiens, et les terres où ils reposent. Il a cité ***la Native American Graves Protection and Repatriation Act*** (loi sur la protection et le rapatriement des tombes des Amérindiens, ou NAGPRA) des États-Unis pour illustrer la valeur et les limites des lois de l'État visant à assurer la protection des personnes, des lieux et des objets sacrés. Tout en reconnaissant la contribution essentielle des lois fédérales à la réduction de la profanation des terres, du patrimoine et des ancêtres autochtones, Doug a critiqué les failles de la NAGPRA (elle s'applique uniquement aux institutions qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral des États-Unis et ne vise donc pas la Smithsonian Institution, qui détient la plus grande collection d'objets sacrés) et le fait qu'elle ne prévoit pas de mécanisme de reddition de comptes directs aux peuples autochtones. Il a recommandé que le Canada, avec l'aide d'un vaste comité de dirigeants autochtones, adopte une loi beaucoup plus sévère pour veiller à ce que, lorsque de possibles sépultures de personnes autochtones sont localisées, celles-ci soient déclarées, que les autorités autochtones pertinentes puissent exercer leur compétence, et que les gouvernements dédommagent les propriétaires fonciers pour toute perte ou perturbation de leurs biens :

> *La loi [doit] s'appliquer à chaque personne, société, musée, centre d'études et université, lesquels doivent avant toute chose nous rencontrer pour établir la procédure à suivre pour veiller à la restitution et à la [protection] des restes humains qui nous appartiennent. Cette loi doit être contraignante… de sorte à rendre obligatoire le signalement [aux nations ou organisations autochtones] de tout reste humain découvert et à ainsi permettre aux nations d'entreprendre officiellement une fouille… La loi doit aussi prévoir le dédommagement, par le gouvernement, des propriétaires fonciers, des entreprises et de toute entité craignant que ses biens soient perturbés. Les gens ne signalent pas ce genre de découverte par crainte des répercussions financières qui pourraient en découler. Les lois canadiennes doivent corriger la situation.*

Les gouvernements non autochtones et les entités religieuses doivent également faire davantage pour reconnaître pleinement les torts causés par le système indiens. Comme l'a dit la conférencière métisse Michelle Leclair : « La réconciliation ne sera possible que lorsque tous les responsables et tous les pensionnats auront reconnu les torts qu'ils ont causés… pour chacun des enfants qu'ils ont arrachés à nos peuples. » Cette reconnaissance doit aller au-delà des mots et des excuses :

> *Il ne suffit pas de demander pardon… Les responsables doivent saisir cette occasion de réparer le gâchis qu'ils ont laissé derrière eux… On doit planifier notre succession dans nos communautés où ont existé ces écoles. Présenter ces plans [aux églises] et leur dire : « Vous nous avez brisés. On va se réparer, parce qu'on sait comment. » La responsabilité des églises, c'est de nous verser les fonds dont on a besoin pour nous rebâtir. Et vite. Avant qu'on perde tout : nos survivants, nos enfants, nos langues, nos cultures.*

Certains participants ont insisté sur l'importance de l'éducation pour le respect des lois autochtones et la reconstruction des relations. Encore aujourd'hui, les Canadiens en savent peu ou trop peu sur les torts causés par le système des pensionnats indiens. Comme l'a dit un jeune participant, « cela me brise le cœur de constater que, encore aujourd'hui, certains ne savent même pas que ces pensionnats ont existé… ou croient qu'ils étaient bons ». Il est primordial d'éduquer les Autochtones et les non-Autochtones, au moyen de méthodes distinctes. Louis Gardiner, survivant métis, a soulevé que ses "mes petits-enfants me demandent encore : « Qu'est-ce qu'un pensionnat ? » Nous devons trouver de meilleures façons de raconter nos histoires dans le système [scolaire] de la maternelle à la 12e année. Comment pouvons-nous le dire à nos enfants de deux ans ?"

Le rassemblement a également fait ressortir l'importance des jeunes Autochtones dans la reconstruction des cultures, des langues et des lois. Pour reprendre les mots d'un participant, les jeunes doivent être pleinement soutenus dans ce travail de guérison et de réaffirmation de soi :

> *Nos jeunes sont résilients et forts, mais on doit leur donner les ressources dont ils ont besoin pour guérir du traumatisme intergénérationnel qui découle des pensionnats. Et ce dont ils ont besoin, c'est d'un processus de guérison axée sur la terre et de ressources pour revitaliser leur langue, leur culture, leurs chants et leurs danses afin de se réapproprier leur identité en tant que nations. Ils ont aussi besoin de fonds pour travailler avec les communautés dont les enfants ont été placés dans des pensionnats érigés sur nos terres, ainsi qu'avec les institutions responsables de ces écoles, afin de connaître le protocole qu'elles suivaient pour enterrer les enfants qu'elles nous ont enlevés et dont les corps demeurent dans ces territoires… C'est en puisant dans nos traditions et notre culture que nous guérirons des séquelles des pensionnats indiens.*

En s'appuyant sur leurs discussions sur la guérison et les récits racontés en mémoire des enfants, Michelle Derosier et Michael Etherington ont recommandé les changements suivants sur les plans juridique, environnemental, social et culturel :

- Reformuler la terminologie utilisée (p. ex. parler de « vérité et réintégration » plutôt que de « vérité et réconciliation » pour tenir compte de la non-responsabilité des peuples autochtones dans ces torts);
- Financer et appuyer les festivals et les rassemblements dirigés par des Autochtones;
- Mettre et maintenir en place des systèmes de gouvernance autochtones;
- Reconnaître et sanctionner les actes de racisme environnemental et le dénigrement des droits inhérents et issus de traités;
- Verser des fonds aux jeunes Autochtones afin qu'ils puissent amorcer leur guérison par les arts et axée sur leurs propres visions et spiritualités;
- Promouvoir des carrières viables pour les artistes autochtones.

Les lois, les protocoles et les dirigeants autochtones ont permis aux participants de se rassembler et de réunir leurs idées. Les connaissances transmises au rassemblement étaient authentiques, inspirantes et porteuses d'espoir, mais aussi chargées d'émotions. Les Aînés l'ont reconnu ca, et ont invité les participants à prendre soin d'eux-mêmes alors qu'ils continuent de protéger les corps et les esprits des enfants disparus et les lieux sacrés où ils reposent dans des tombes anonymes. Le présent résumé a pour but de communiquer et d'entretenir ces connaissances, cette sagesse et cette vérité. Comme cela a été fait au début et à la fin du rassemblement national, nous avons considéré tout indiqué de conclure ce rapport par la cérémonie de condoléances des Haudenosaunee. Nous citons donc les paroles de l'Aîné Tom Porter :

> *Chacune de nos communautés a perdu des membres, et nous devons tous en faire le deuil. Parfois, la peine nous remplit les yeux de larmes, prend toute la place dans notre esprit, et ça devient lourd à porter. Parfois, la poussière des disparus vient nous brouiller l'esprit. Sous ce magnifique ciel bleu, je vous nettoie les oreilles de la poussière des disparus. Pour que demain, quand vous ouvrirez votre porte, vous entendiez de nouveau la voix de vos frères et sœurs... À l'aide d'un joli chiffon de daim, aussi beau et doux que s'il s'agissait d'un bout de ce majestueux ciel bleu, j'essuie les larmes de vos yeux... Je vous offre cette eau bleue et pure provenant de ce beau ciel bleu; buvez-la, elle délogera la douleur et la tristesse, et demain, quand vous ouvrirez la porte de votre maison, vous pourrez parler sans pleurer et vous pourrez recommencer à manger. Et à vivre.*

I. Ressources

Organismes de recherche en droit autochtone

L'Indigenous Law Research Unit de l'Université de Victoria mène des travaux de recherche sur le droi le droit autochtone et le travail de revitalisation depuis plus d'une décennie. Le site de l'unité (en anglais seulement) présente les travaux de partenariats dirigés par des communautés, des ressources d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que des liens vers des vidéos sur des sujets importants liés au droit autochtone.

https://ilru.ca/

Le Wahkohtowin Law and Governance Lodge de l'Université de l'Alberta mène des travaux de recherche et collabore avec les communautés pour revitaliser les lois et la gouvernance autochtones. Le site de l'organisme (en anglais et en cri uniquement), cofondé par Koren Lightning-Earle et Hadley Friedland, présente des articles et des ressources portant sur de nombreux systèmes juridiques et domaines du droit.

https://www.ualberta.ca/wahkohtowin/index.html

L'Indigenous Legal Orders Institute de l'Université de Windsor fait la promotion de la revitalisation et de la diffusion de divers systèmes juridiques autochtones par l'établissement de relations, la collaboration et la restructuration fondée sur des méthodes de recherche autochtones et créatives. Le travail de cet institut est fondé sur les sept enseignements des Mishomis et Nookomis.

https://www.uwindsor.ca/law/Indigenous-Legal-Orders-Institute

J. Glossaire : quelques mots et syntagmes importants

Parmi les connaissances qui ont été transmises lors du rassemblement, certaines des plus riches ont été communiquées dans la langue autochtone des conférenciers et participants. Bien que la plupart aient été traduites, la traduction ne peut qu'en rendre une idée approximative. La langue est le vecteur des lois, et les langues autochtones sont les véhicules les plus significatifs, les plus profonds et les plus sûrs pour assurer la transmission et la pérennité des lois autochtones. Voici quelques-uns des nombreux mots et syntagmes significatifs qui se rapportent au travail sacré de recherche des enfants disparus et des sépultures anonymes. L'orthographe et la traduction peuvent varier d'une communauté à l'autre.

Anishinaabemowin

Aanikoobijiganag (arrière-grands-parents; ancêtres; arrière-petits-enfants)

Abinooji (« enfant »)

Debwewin (« la voix du cœur »; vérité; l'un des sept enseignements des Mishoomis [grands-pères] et Nookomis ([grands-mères])

Inakonigewin (« qui montre la voie »; accord; loi)

Inawendig Manidoo (« nous faisons partie d'un tout »)

Izhichigewin (« notre façon de faire les choses… l'enseignement des lois sacrées qui consiste à vivre dans le respect des lois vers la réalisation de Mino Bimaadiziwin [le chemin d'une bonne vie] »)

Manaaji'idiwin (« faire preuve de gentillesse envers son prochain »; respect d'autrui; l'un des sept enseignements des Mishoomis et Nookomis)

Miinigoziwin (« ce que le Créateur nous a donné »; constitutionnalisme)

Mino Bimaadiziwin (« le chemin d'une bonne vie »)

Mishoomis (« grand-père »)

Nookomis (« grand-mère »)

Odenang (« le cœur de la communauté »; village)

Zaagi'idiwin (« amour »; l'un des sept enseignements des Mishoomis et Nookomis)

Zoongidewin (« courage »; l'un des sept enseignements des Mishoomis et Nookomis)

Pieds-Noirs

Aakokaa'Tsin (« de nombreux tipis disposés en cercle »; camp circulaire, danse du soleil)

Ii'ka'ki'maan (« n'abandonnez pas »)

Innaihtsiiyi (« accord permanent »; traité)

kano'tsisissin (« la cérémonie du calumet qui dure toute la nuit »; cérémonie)

Kimiksistohkanaokosinnooni (« en réalité, nous avons tous les parents des enfants »)

Omahksspatsiko (« les grandes dunes »; l'endroit sacré où les gens vont après leur mort)

Staamiika'kimaat (« efforcez-vous »; « persévérez pour préserver votre force vitale »). On prononce ce mot à l'intention des guerriers qui se préparent à combattre; Scott Fox l'a utilisé lorsqu'il s'est adressé aux participants au rassemblement.

Sstsiiysskaan (« tente de sudation »)

Inuktitut

Inuit Qaujimajatuqangit (« ce que les Inuit ont toujours tenu pour vrai »; valeurs et pratiques sociétales des Inuit; savoir traditionnel inuit)

Qaaigitt (« vient »; la façon dont les grands-parents invitent les enfants à venir à eux)

Utuuqaq et arnaaquasaq (« grand-père » et « grand-mère »; « personnes âgées »)

Mohawk

Kaianere'kó:wa (« Grande Loi de la paix »)

Kanien'keha:ka Kahnistensera (« les Mères Mohawks »)

Ratiksa'okón:'a (« enfants »)

Rotiskenrakehte (« le feu des hommes »)

Teioháte (ceinture wampum à deux rangs)

Nêhîyawmowin (cri des plaines)

Ohpikawaskuk (« élever ses enfants »)

Pakitinâsowin (« cérémonie d'offrandes »)

Pônêyihtamowin (« pardon »)

Sâkihitowin (« aimez-vous les uns les autres »)

Wâhkôtowin (« famille »; responsabilités dans les relations; souvent utilisé pour désigner les lois cries)

Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante

pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens

osi-bis.ca